
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-neuvième séance – Mercredi 21 janvier 2015, à 17 h

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M. Sylvain Clavel*, *M^{me} Sandra Golay*, *M. Ahmed Jama* et *M^{me} Estelle Marchon*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier, mercredi 21 janvier et lundi 26 janvier 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancien collègue, M. le député Christo Ivanov. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno sera absente le lundi 26 janvier 2015 entre 17 h et 19 h. Elle nous prie de traiter les rapports liés M-1111 A, M-1113 A et M-1114 A en sa présence, soit à 20 h 30, le cas échéant. M. Guillaume Barazzone sera, lui, absent aujourd'hui dès 20 h 30. Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Pascal Rubeli, avec effet au lundi 26 janvier 2015 à 17 h. Je prie le secrétaire, M. Lionel Ricou, de bien vouloir lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 19 janvier 2015

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Chères et chers collègues,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs,

Je vous prie de prendre acte par la présente de ma décision de prendre congé de ce délibératif en tant que conseiller municipal.

Ma démission interviendra le lundi 26 janvier 2015, avant la prestation de serment de mon successeur.

En effet, après douze ans de présence et entrant dans ma soixante-neuvième année, il me semble que le moment est venu de céder ma place et de remettre mon mandat.

Ma décision mérite que je vous en signifie les raisons et que je vous apporte quelques réflexions.

Il y a un temps pour tout, et même pour se fixer de nouveaux objectifs. Ils seront tournés vers la création d'entreprise et certaines associations, pour lesquelles j'aurai plus de temps, et bien évidemment pour ma famille. Cela permettra également à mon successeur de se faire la main, si j'ose cette expression, et d'avoir le plaisir de siéger parmi vous.

Je ne peux que vous remercier, toutes et tous, vous qui, durant ces années, m'avez permis de découvrir une facette de notre société pleine de belles rencontres, parfois d'amitiés, de différences, de sérieux, de surprises, d'humour, et surtout de richesses qui se révèlent sur la durée.

Mon année de présidence fut la cerise sur le gâteau, que je vous remercie de m'avoir offerte grâce à votre confiance et votre vote.

Cette présidence inoubliable a été composée de moments différents, souvent étonnants, difficiles, superbes, quoique parfois chargés d'échanges verbaux détonnants, de comportements qui m'ont laissé quelquefois pantois, mais que voulez-vous il s'agit de la démocratie, telle que nous l'avons voulue et certainement telle que je l'aime.

Maintenant des remerciements. Ils vont à vous toutes et tous, chères et chers collègues, également bien sûr aux membres du Conseil administratif ainsi qu'à M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du secrétariat du Conseil municipal, et à ses collaborateurs et collaboratrices pour leur compétence et leur disponibilité.

Je remercie également le personnel de l'administration municipale en général pour sa présence et sa compétence chaque fois que cela est nécessaire, ainsi que les journalistes de la presse parlementaire.

Pour conclure, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle campagne électorale que j'accompagne de tous mes vœux de réussite.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers administratifs, à mes messages les plus cordiaux.

Pascal Rubeli

(Applaudissements nourris.)

Le président. Il est pris acte de cette démission. La prestation de serment du remplaçant de M. Pascal Rubeli aura lieu le lundi 26 janvier 2015 à 17 h. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Même si le groupe socialiste apprend à l'instant cette démission, que nous accueillons avec un certain regret, j'aimerais juste vous dire, en son nom, le plaisir que nous avons eu à travailler avec Pascal Rubeli toutes ces dernières années. Alors que la République est pour partie agitée par des questions de légitimité de tel ou tel parti à présider un Grand Conseil ou un Conseil municipal, il faut souligner qu'on peut y trouver des personnalités comme Pascal Rubeli, à la droite de la droite au niveau de ses convictions et de ses valeurs, qui respectent les institutions. Nous saluons en particulier la présidence de ce Conseil municipal qui a été la sienne. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Aujourd'hui, Pascal Rubeli, ancien président de ce Conseil municipal, dont il est membre depuis douze ans, a décidé de prendre sa retraite, une retraite bien méritée. Mesdames et Messieurs, vous le connaissez tous, évidemment, mais j'ai peut-être un petit avantage sur vous: j'ai le plaisir de le connaître depuis un certain nombre d'années en dehors de ce Conseil municipal et j'ai d'autant plus apprécié sa présence ici quand j'y suis arrivé. Il a su m'aider et me guider.

Aujourd'hui, ce Conseil municipal perd quelqu'un de précieux, une personnalité entre autres choses, mais surtout l'un de ses meubles, l'un de ses piliers, l'un de ses rocs ou plutôt l'un de ses lacs de montagne paisibles, ai-je envie de dire, qu'il est toujours difficile d'atteindre mais où l'on se sent bien quand on l'a trouvé. Pascal est un peu pareil. Lorsqu'on l'aborde, derrière une certaine froideur, au départ, on trouve quelqu'un de très accueillant, de très gentil et de très généreux. C'est cela qui est appréciable dans sa présence. Nous perdons quelqu'un qui a donné beaucoup et qui mérite sa retraite. Bon vent, Pascal! (*Applaudissements.*)

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Je regrette que M. Pascal Rubeli nous quitte. C'était quelqu'un avec qui il était très agréable de travailler. Je l'ai personnellement côtoyé au bureau et à la légendaire commission Agenda 21, ainsi que dans d'autres commissions, et je dois dire que c'est une personne très ouverte avec qui on peut toujours discuter. Il n'a pas d'a priori. On peut toujours arrondir un peu les angles pour arriver à un résultat, et c'est très agréable. Je regrette son départ et j'espère qu'il pourra accomplir le travail qu'il veut faire dans des associations et voir davantage sa famille. Salut! (*Applaudissements.*)

M. Adrien Genecand (LR). Très brièvement, je remercie Pascal Rubeli, notre ancien président, pour son travail et sa compagnie tout à fait cordiale et chaleureuse lors des séances de commission et des séances plénières. Merci pour ton engagement et bon vent!

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je dois avouer que lorsque j'ai reçu la lettre de démission de Pascal Rubeli dans ma messagerie de cheffe de groupe, il y a à peu près une semaine, cela a été un choc pour moi. Je l'ai connu à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ainsi qu'à la présidence; pour moi, il faisait partie des piliers du Conseil municipal. Je crois pouvoir dire que le groupe des Verts dans son entier regrette son départ car il est de ces politiciens, de plus en plus rares, malheureusement, sur lesquels on peut compter, avec lesquels on peut discuter, même si nos idées et notre bord politique divergent.

Comme cela a déjà été souligné plusieurs fois, sa présidence a été exemplaire. Nous, les Verts, qui aimons la fête, nous tenons aussi à souligner son caractère bon vivant. Certains, dont ma voisine, se rappellent encore avec bonheur un certain voyage de commission à Florence... Merci beaucoup et bonne route, Pascal! (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie Barbey (DC). Cher Pascal, permets-moi également, au nom du Parti démocrate-chrétien, de te remercier pour toutes les années que tu as dédiées à la chose publique. Ce soir, les témoignages unanimes, de la part de tous les bancs de ce Conseil municipal, illustrent le plaisir que nous avons tous eu à te côtoyer durant ces années, ainsi que pendant ta présidence, que tu as su mener d'une main de maître. Nous te souhaitons plein succès pour la suite et nous regretterons beaucoup ton absence. (*Applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Pour nous aussi, apprendre la démission de notre collègue Pascal Rubeli a été une surprise. On peut dire qu'il a fait une longue carrière au sein de ce Conseil municipal, auquel il a donné beaucoup de temps et beaucoup de sa personne. Il a été l'homme aimable de notre groupe. Différents intervenants ont relevé ce trait de caractère, apprécié de tous et qui a peut-être permis à l'Union démocratique du centre d'acquérir un visage plus agréable pour vous, chers collègues, tout en nous montrant le chemin d'un discours un peu plus arrondi au Conseil municipal, une fois que notre parti est parvenu à y siéger. L'Union démocratique du centre tient donc à remercier vivement Pascal pour tout le travail qu'il a accompli.

Evidemment, il nous manquera. Lors des caucus et d'autres séances, il était notre mémoire vivante. Pascal est doué d'une fameuse mémoire et, lorsque nous

discussions de dossiers venus et revenus sur le bureau de notre délibératif, il était agréable de l'entendre nous rappeler les positions qui avaient été les nôtres et les vôtres, ainsi que l'histoire de certaines problématiques. Finalement, en politique, nous vivons beaucoup dans le factuel et l'actualité. Nous sommes bousculés par les dossiers que nous devons traiter et nous ne prenons pas souvent le temps du recul pour examiner la chronologie des affaires. Pascal nous offrait là une aide vraiment importante. Nous le regretterons et nous ferons tout, du reste, pour garder contact avec lui. Même s'il n'est plus conseiller municipal, nous continuons de le voir... Je lui souhaite bon vent et je peux comprendre que, parmi les explications qu'il donne à son départ, se trouve l'envie de consacrer du temps à sa famille. Nous en sommes tous au même stade que lui: il faut parfois choisir la politique ou la famille. C'est difficile d'avoir les deux, mais, cette fois, Pascal a définitivement choisi: il aura la famille. Nous lui souhaitons de beaux jours en famille, dans le bonheur de continuer à faire ce qui lui plaît. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Bertinat. Je salue à la tribune du public la présence de notre ancienne collègue, aujourd'hui députée, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, ainsi que de nos collègues députés MM. Gabriel Barrillier, Yvan Zweifel, Romain de Sainte Marie et Michel Amaudruz. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'avais également envie de dire quelques mots à l'occasion du départ de Pascal, que je regretterai personnellement. Durant cette législature, j'ai appris à découvrir notre collègue et j'ai pu apprécier son sens de l'ouverture ainsi que son honnêteté. Son année de présidence du Conseil municipal s'est extrêmement bien passée et nous avons là quelqu'un qui, sans être dirigeant, savait comprendre les soubresauts de l'assemblée, pas toujours facile à suivre. Rien que pour cela, je voudrais le remercier. C'est assez rare en politique et on pourrait qualifier Pascal de «belle personne». C'est en tout cas mon sentiment. Il est honnête, il dit les choses sans arrière-pensée et, pour cela, j'avais envie de le remercier. Bon vent, Pascal! (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan (UDC). En ma qualité de chef de groupe, je me dois quand même d'intervenir, ce qui me gêne un peu, car parler d'un élu de l'Union démocratique du centre, c'est parler de l'excellence (*exclamations*) et de ce qui est parfait en politique... Non, je ne suis pas là pour faire de la retape.

Je connais Pascal Rubeli depuis des années et des années. Au début de la création de la section genevoise de l'Union démocratique du centre, nous avons suivi

des chemins très difficiles, mais il a tenu le coup, et moi aussi. On lui doit une fière chandelle: il a été l'organisateur de nombreux stands à la place du Molard, qu'il connaît parfaitement. Je n'ai pas siégé avec lui en commission, je ne peux donc pas faire état ici de ses multiples qualités, mais je l'ai connu comme président, comme vous, chers collègues, et il fut un excellent président.

Il y a un souvenir très particulier que j'aimerais vous livrer à son sujet. Une fois, un samedi, aux Halles de Rive, nous avons rencontré lui et moi une personnalité du monde genevois, qui habite le château de Pregny-Chambésy et qui nous avait parlé de Pascal de façon tout à fait élogieuse, en lui appliquant quelques qualificatifs qui lui vont très bien... Elle a parlé d'un homme «distingué», «élégant», «intelligent», «qui a de l'entregent» et qui est «fait pour faire de la politique». Je vous livre ce témoignage sans vous dire de qui il s'agissait, mais vous aurez deviné qui était en réalité la personne en question: c'était la baronne Edmond de Rothschild.

Le président. Merci, Monsieur Pagan. Parmi les communications du bureau... (*Remarque.*) Pardon. Monsieur l'ancien président du Conseil municipal Pascal Rubeli, vous avez la parole.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ah, Mesdames et Messieurs! Je tiens à vous remercier de tous ces témoignages, ces accès de gentillesse et ces paroles chaleureuses. Je vous le dis tout de suite: je ne quitte pas l'Union démocratique du centre. (*Exclamations.*) Je quitte le Conseil municipal, voilà... Pour moi, cela a été une des plus belles périodes de ma vie, parce que – je ne serai pas long – j'ai découvert ici des belles personnes et une richesse importante. Se sont créées des amitiés et des connivences et, chaque fois qu'il y a eu quelques difficultés, nous avons réussi à les mettre à plat et à tout arranger de manière intelligente.

Je tiens également à remercier mon groupe, grâce auquel et pour lequel je suis fier d'avoir fait ce parcours. Il est vrai que, lorsque nous sommes arrivés, il y a douze ans, la situation était loin d'être simple. C'était loin d'être gagné. Je ne dis pas que ça l'est, mais cela va mieux, quand même... Il a fallu que nous réussissions à créer un climat de confiance et la possibilité de travailler ensemble. Ces douze ans l'ont permis et, aujourd'hui, tout va très bien. On aborde d'ailleurs une nouvelle année d'élections et mon vœu le plus cher est que ceux qui se présenteront ou se représenteront vivent une très belle campagne et connaissent le plus grand nombre possible d'élections. Du fond du cœur, je le leur souhaite. Quant à ceux qui ne se représentent pas et qui nous quittent, je les remercie sincèrement d'avoir croisé mon chemin. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le président. Au titre des communications du bureau, je rappelle encore que la proposition PR-1112 sera traitée le lundi 26 janvier 2015, ainsi que la liste des objets liés. Il s'agit de la résolution R-171 et de la motion M-1085, des motions M-1095 et M-1096, des rapports M-859 A et M-1052 A, ainsi que des rapports PR-1047 A, PR-1077 A, M-789 A et M-1010 A. Après les éventuelles réponses aux questions orales qui n'avaient pu être apportées hier, nous reprendrons nos travaux avec le troisième débat sur les rapports PRD-46 A et PR-1096 A.

3. Questions orales.

Le président. Nous passons aux réponses du Conseil administratif aux questions qui lui ont été posées hier. Je donne la parole à M. le conseiller administratif Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je répondrai tout d'abord aux questions lancinantes et répétitives de M. Genecand, en lui adressant un document que j'ai d'ailleurs présenté oralement à la commission des finances, chose qu'il avait bien remarquée. Autrement dit, il avait déjà ses réponses sous le coude, mais je lui ferai parvenir une note substantielle dans les jours qui suivent pour répondre à ses questions... pertinentes, pour ne pas dire autre chose.

Je passe au carrefour de la rue Pestalozzi, de la rue Hoffmann, de l'avenue Giuseppe-Motta et de la rue du Grand-Pré, qui faisait l'objet de la question de M^{me} Burger... (*Remarques.*) De M. Pastore, oui, excusez-moi. Compte tenu de l'état du carrefour, des travaux de réparation et de sécurisation ponctuels seront réalisés par les équipes du Service du génie civil du département des constructions et de l'aménagement, aussitôt que les centrales d'enrobé seront rouvertes, c'est-à-dire à la fin du mois de février. Nous ne pouvions pas intervenir en l'absence d'enrobé. Le projet de réfection de l'ensemble du carrefour est actuellement à l'étude. La date définitive dépendra de l'aboutissement d'un important projet d'assainissement destiné à évacuer les eaux pluviales du bassin versant situé en amont. Ce projet nécessite la réalisation d'un collecteur en sous-sol, de gros diamètre, dont le tracé traversera le carrefour – c'est du lourd. Nous effectuerons des réfections assez légères.

J'en viens au boulevard du Pont-d'Arve, évoqué par M^{me} Burger. Je vous prie de m'excuser, Madame Burger. Tous les trottoirs situés dans le carrefour entre le boulevard du Pont-d'Arve et la rue de Carouge ont fait l'objet d'une réfection en

béton, du type trottoir genevois, dans le cadre des travaux menés conjointement par la Ville de Genève et les Services industriels de Genève (SIG) au boulevard du Pont-d'Arve. La réfection du trottoir en béton situé entre le 18, boulevard du Pont-d'Arve et la rue des Voisins n'a quant à elle pas pu être réalisée pour l'heure, en raison de la présence d'un échafaudage pour la rénovation de l'immeuble lors des travaux. Il est prévu de reconstruire le trottoir en béton durant l'année 2015, maintenant que l'échafaudage a été démonté.

En ce qui concerne la barrière au quai du Cheval-Blanc, objet d'une question de M^{me} Moratti, je précise que la portion de barrière totalement détruite a dû être refabriquée à l'identique, ce qui a nécessité un important travail de moulage et de fonderie pour recréer des pièces similaires, ainsi que je vous l'avais précisé avant Noël. Les éléments bruts ont été livrés à notre dépôt à la fin du mois de décembre 2014 et ils sont actuellement chez le spécialiste en sablage et traitement de surface. Il faut compter deux à trois semaines pour traiter l'ensemble des éléments de ce type. Les travaux de pose suivront sur place dans le courant du printemps 2015, en fonction des conditions météorologiques, qui doivent être propices au scellement nécessaire et à la mise en place définitive des pièces. J'espère que vous êtes rassurée, Madame la conseillère municipale.

Pour répondre à la question de M^{me} Richard, les infrastructures des surfaces de la plaine de Plainpalais sont totalement dégradées, d'où le fait que vous soyez nantis, Mesdames et Messieurs, d'une proposition visant à terminer ces allées périphériques de la plaine. Elles nécessitent une réfection lourde qui n'a pas pu être entreprise dans l'attente des travaux de réaménagement. Toutefois, des interventions ponctuelles, une à deux fois par an, sont prévues. Une intervention de sécurisation des trous dangereux sera programmée ce printemps, après la réouverture des fabriques d'enrobé. J'espère avoir répondu à vos préoccupations, Madame la conseillère municipale, qui sont aussi les miennes. Il est évident que, lorsqu'il n'y a personne dans ces allées, ce n'est pas trop dangereux: on peut éviter les trous. Mais lorsqu'une foule de clients vient au marché, que vous tenez, par ailleurs, la situation devient extrêmement périlleuse.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Une question m'avait été posée par M. Gomez, au sujet du centre de tri de Sécheron. Il avait constaté à juste titre que ce centre de tri déborde parfois. Sur cet écopoint de quartier, les contrôleurs du Service Voirie – Ville propre ont en effet compté jusqu'à 40 sacs de 110 litres, qui provenaient en particulier de l'activité de prêt de salles aux habitants du quartier. Nous avons provoqué une rencontre avec le responsable de l'espace de quartier et un représentant des Unités d'action communautaire, afin de cerner le problème et d'en discuter sur le terrain. Il a été convenu que la société de sécurité mandatée pour procéder à la fermeture des lieux sera également chargée

de vérifier le bon acheminement des déchets afin de régler ce problème. De notre côté, la Voirie redoublera de vigilance et elle passera plus souvent à cet endroit.

M^{me} Wuest me demandait si les poubelles des Rues-Basses qui ne disposent plus d'un cendrier pourraient en être rééquipées. Madame la conseillère municipale, vous avez raison: les mégots jetés sur la voie publique sont la principale problématique de pollution que nous rencontrons dans les rues. Il est très compliqué de les nettoyer; il faut donc que la collectivité puisse équiper ses poubelles, dans la mesure du possible. Ces cendriers avaient été installés sur les poubelles des Rues-Basses, puis enlevés parce que le Service Voirie – Ville propre testait des étiquettes collées sur un éteignoir, dont il s'avère qu'elles ne fonctionnent pas très bien. Nous réfléchissons donc à d'autres manières d'expliquer aux gens qu'ils doivent non seulement éteindre leur cigarette sur l'éteignoir, mais ensuite la jeter. Sinon, des monticules de cigarettes se forment au sommet des poubelles, ce qui est moche et salissant. En attendant que nous terminions cette réflexion, vers la fin du mois de mars, j'ai demandé qu'on réinstalle des cendriers sur les poubelles des Rues-Basses. Cela sera fait prochainement.

M. Wisard me demandait des précisions sur l'attribution des pavillons de glaciers aux nouveaux exploitants. Il me demandait notamment pourquoi aucune voie de recours n'avait été prévue dans le courrier adressé aux candidats. Sachez que l'annonce parue dans les journaux indiquait expressément qu'aucun recours n'était possible à l'encontre d'une décision de non-attribution parce que, concernant les pavillons de la rade, la Ville n'agit pas en tant que collectivité publique, mais en qualité de propriétaire. Nous ne sommes pas dans une situation où nous mettrions à disposition des pavillons. A l'instar de ce qui se passe pour les biens immobiliers gérés par la Gérance immobilière municipale, la relation avec nos partenaires relève ici du droit privé. Aucun recours de droit administratif n'est donc envisageable.

S'agissant de l'absence du marché de Vieusseux sur le site genevemarches.ch, soulevée par M. Dunner, l'explication est assez simple: ce marché est un marché qui a lieu sur une parcelle privée. Il ne se tient pas sur le domaine public et la Ville ne le gère pas en tant que tel. Cela étant, comme je l'ai dit hier, je suis assez ouvert à faire en sorte que nous répertoriions l'ensemble des marchés. Qu'ils se trouvent sur le domaine privé ou public, peu importe: ils ont la même fonction sociale et ils permettent d'offrir des produits de qualité aux habitants des différents quartiers. Nous réfléchirons donc à l'inscription de ce marché sur le site internet genevemarches.ch.

Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs. Il reste une question à laquelle je n'ai pas pu apporter de réponse aujourd'hui, mais je le ferai prochainement. Il s'agit de la question de M. Carasso sur l'ouverture des facilités offertes aux partis politiques pour leurs stands à d'autres organisations, dans le cadre de campagnes référendaires.

Pétitions

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'ordre du jour

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition:

- P-333, «Cohabitation cyclistes-piétons – campagne de sensibilisation auprès des cyclistes».

Cette pétition est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions.

5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg: «Modification de l'article 36 du règlement du Conseil municipal «Ordre du jour» (PRD-46 A)¹.

Le président. J'ai rédigé moi-même ce rapport. Je donne la parole aux présidents de la commission du règlement: M. Rielle n'est plus là et M. Rubeli est présentement absent. En troisième débat, je donne la parole à qui la demande. Je la passe à M. le conseiller municipal Pascal Holenweg.

Troisième débat

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, je tiens à vous préciser tout de suite que mon intervention est parfaitement inutile. (*Exclamations.*) Comme d'ailleurs le troisième débat que nous aurons tout à l'heure sur le prochain point. Nous aurons deux troisièmes débats, cet après-midi. L'un est obligatoire, c'est celui-ci; l'autre est superfétatoire, c'est le suivant.

Je rappelle simplement que le projet de délibération que j'ai déposé vise à intégrer dans le règlement une pratique déjà existante: inscrire à l'ordre du jour les décisions de l'Association des communes genevoises (ACG) sur lesquelles nous pouvons nous prononcer. Le champ de ces décisions est relativement restreint. Il y a un délai dans lequel nous devons nous prononcer; si nous ne le respectons pas, nous perdons un droit et il me paraît inutile, ridicule et un peu suicidaire de perdre le peu de droit que nous avons de nous prononcer sur les décisions intercommunales. Les processus intercommunaux sont rarement démocratiques. Nous tenons là un petit espace de débat démocratique sur les décisions de l'ACG; il serait absurde que nous le perdions.

¹ Rapport, mémo 3768.

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'ordre du jour

Par ailleurs, le fait qu'une de mes propositions soit acceptée à l'unanimité m'inquiéterait fort, je vous remercie donc, chers collègues, de vous dévouer pour qu'il y ait au moins une voix qui s'y oppose...

Le président. Merci, Monsieur Holenweg. Je n'appuierai pas votre recommandation... J'ai oublié de sonner; je ne sais pas si c'est important, mais nous allons essayer d'avoir le maximum de voix... (*Rires.*)

Mis aux voix, l'article unique du projet de délibération est accepté par 63 oui contre 1 non.

M. Pascal Holenweg (S). J'aurais dû demander le vote nominal...

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 36, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est complété par le nouvel alinéa 5 suivant:

«⁵ (*nouveau*). Les décisions de l'Association des communes genevoises pouvant faire l'objet d'une opposition du Conseil municipal sont inscrites à l'ordre du jour, afin d'être traitées dans un délai compatible avec celui posé par la loi pour l'expression de cette opposition.»

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 280 000 francs (droits d'enregistrement, émoluments au Registre foncier et frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 5184, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 586 m², sise rue de Saint-Jean 43, propriété de M^{me} Muriel Depotex (PR-1096 A)¹.

Troisième débat

Le président. Le rapport est de M. Alfonso Gomez. Je donne la parole à qui la demande. Je la passe à M. le conseiller municipal Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. Tout d'abord, j'aimerais remercier M. Pagani du fait qu'il me donne une réponse écrite à une question orale... C'est une première, puisqu'il a donné tout le reste de ses réponses en les lisant, mais je me réjouis de recevoir enfin cette réponse après trois mois...

Sur la proposition dont il est question, puisque M. Holenweg l'a dit tout à l'heure en rigolant, de l'autre côté de la salle, il est évident que nous demanderons, nous, le vote nominal. Je vous rappelle que cette proposition vise à une seule et unique chose: demander dès maintenant au Conseil administratif d'entamer les démarches auprès de l'Etat pour abroger le plan localisé de quartier (PLQ) en force et déjà réalisé, ainsi que de le prier d'adjoindre les parcelles voisines à ce projet, démarche que M. Pagani a manifestement déjà entreprise. Notre but n'est pas de créer une villa dans laquelle, peut-être, dans un certain nombre d'années, une fois que les locataires seront partis, on trouvera quelques chambres pour des étudiants et des jeunes en rupture. Nous voulons que les procédures démarrent dès que possible en vue de construire le maximum de logements pour ces jeunes en rupture et d'autres, cela non pas dans le cadre d'un PLQ, mais dans la zone ordinaire.

N'attendons pas que tout se passe tranquillement, comme c'est malheureusement souvent le cas à Genève en matière d'aménagement, c'est-à-dire après de nombreuses procédures... Allons de l'avant: nous sommes propriétaires des parcelles et nous pourrions peut-être devenir propriétaires des parcelles voisines, alors construisons tout de suite beaucoup plus de logements!

¹ Rapport, mémo 3606.

Le président. Nous passons au vote des trois amendements de la commission, chacun visant à ajouter un nouvel article à la délibération, en l'occurrence les articles 8, 9 et 10.

Projet d'amendement

«Art. 8 – La villa serait maintenue en location jusqu'au début des travaux.»

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 61 oui contre 11 non.

Ont voté oui (61):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S).

Ont voté non (11):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve),

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons au second amendement de la commission, ajoutant un article 9.

Projet d'amendement

«Art. 9 – La Ville de Genève demandera au Conseil d'Etat l'abrogation du plan localisé de quartier en force.»

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 37 non contre 36 oui.

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (36):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M. Marc-André Rudaz (UDC).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons au troisième amendement de la commission.

Projet d'amendement

«Art. 10 – La Ville de Genève initie le développement de cette parcelle, ainsi que de celles adjacentes, à savoir les parcelles N^{os} 712, 1274, 1277 et 2564, afin d'y construire des logements au maximum des possibilités des droits à bâtir de la zone ordinaire.»

Mis aux voix, cet amendement recueille 37 oui et 37 non. Le président départage les voix en votant non. L'amendement est refusé.

Ont voté non (38):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté oui (37):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, a voté pour départager les voix.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (72 oui).

Ont voté oui (72):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéphanie Prezioso (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP), M^{me} Alexandra Rys (DC).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la promesse d'achat, sous réserve de l'accord du Conseil municipal, signée par M^{me} Muriel Depotex et le Conseil administratif les 19 mars et 10 septembre 2014, de la parcelle N° 5184, de la commune de Genève section Petit-Saconnex, d'une surface de 586 m², sise rue de Saint-Jean 43, pour le prix de 2 200 000 francs, et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2014;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 5184 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 586 m², sise rue de Saint-Jean 43, pour le prix de 2 200 000 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 280 000 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 280 000 francs.

Art. 4. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 6. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 7. – Vu l'utilité publique de cette transaction, la Ville de Genève demandera au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Art. 8. – La villa serait maintenue en location jusqu'au début des travaux.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Le président. J'ai formellement omis le projet de recommandation, mais une recommandation n'entre pas en ligne de compte dans la délibération. Elle reprendrait les deux amendements refusés, soit les articles 9 et 10, pour en faire une unique recommandation adjointe à la délibération. Monsieur Gomez, qui étiez l'auteur de la recommandation, vous avez la parole.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Nous avons entendu la volonté et les explications du Conseil administratif. Nous lui faisons confiance, aussi le groupe des Verts retire-t-il ce projet de recommandation.

Le président. Merci, Monsieur Gomez. Cette recommandation tombe donc si personne ne la reprend. Monsieur Adrien Genecand?

M. Adrien Genecand (LR). Nous la reprenons!

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée par 37 oui contre 35 non (2 abstentions).

Ont voté oui (37):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra

Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Gilbert Schreyer (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (35):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Javier Brandon (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alpha Dramé (Ve), M. Christophe Dunner (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Catherine Thobellem (Ve), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Se sont abstenus (2):

M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Estelle Marchon (HP), M. Denis Menoud (HP).

Présidence:

M. Olivier Baud (EàG), président, n'a pas voté.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat l'abrogation du plan localisé de quartier en force et d'initier le développement de cette parcelle, ainsi que de celles adjacentes, à savoir les parcelles N^{os} 712, 1274, 1277 et 2564, afin d'y construire des logements au maximum des possibilités des droits à bâtir de la zone ordinaire.

7.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 660 400 francs, dont à déduire les participations mentionnées dans la deuxième délibération, soit un montant net de 627 100 francs:

- un crédit de 307 000 francs destiné aux travaux de pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre;
- un crédit brut de 103 400 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 11 700 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, une participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 21 600 francs, soit un crédit net de 70 100 francs, destiné aux travaux de construction et rénovation des collecteurs situés sur la rue du Puits-Saint-Pierre;
- un crédit de 250 000 francs destiné aux travaux de construction d'un local technique de recyclage de l'eau de la fontaine monumentale située à l'angle de la rue Calvin et de la rue du Puits-Saint-Pierre (PR-1047 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette proposition du 16 octobre 2013 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux le 19 novembre 2013. Sous la bienveillante présidence de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, elle a été examinée lors de l'unique séance du 29 janvier 2014.

Le rapporteur remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'impeccable précision de sa prise de notes, fort utile à la rédaction du présent rapport.

Rappel de la proposition

Un récent diagnostic effectué sur l'état des canalisations de la rue du Puits-Saint-Pierre, située en plein cœur de la Vieille-Ville, a révélé une situation extrêmement dégradée, justifiant la remise en état du réseau.

De plus, la fontaine monumentale située à l'angle des rues Jean-Calvin et du Puits-Saint-Pierre fonctionne avec de l'eau potable en continu et la Ville de

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 2688.

Genève propose d'installer un système de recyclage en circuit fermé. Une fois la chaussée refermée, il est proposé de la revêtir avec des pavés.

Séance du 29 janvier 2014

Audition de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, accompagné de ses collaborateurs, MM. Jean-Jacques Mégevand et Cédric Arnaud

M. Mégevand présente le projet et précise que la proposition, en complément des travaux de pavage, prévoit un assainissement des canalisations. Des travaux seront également réalisés sur les trois fontaines du lieu.

La fontaine de la rue Jean-Calvin sera équipée d'un système de recyclage de l'eau, et les deux autres fontaines (Perron) recevront de l'eau courante, avec minuterie et interruption du débit d'eau pendant la nuit. Un suivi archéologique du chantier est prévu.

Aux quelques questions de la commission, on retiendra que:

- le système retenu permet de purger l'eau à intervalles réguliers et empêche l'eau de stagner;
- les pavés sont en basalte et proviennent généralement de Turquie, du Portugal ou encore de Roumanie. Par exemple, les pavés des places de Longemalle et du Molard viennent de Turquie, alors que les meilleurs sont importés du Vietnam, à l'exemple de ceux posés à la rue Otto-Barblan;
- les pavés ne présentent pas de risque pour la circulation des petits véhicules; pour les plus gros, cela ne pose pas problème. Ainsi, les camions de la Voirie passent sur la rue Otto-Barblan sans provoquer de dégâts;
- les pavés sont posés sur un lit de mortier et ne sont pas en contact directement avec le sol;
- trois mois de chantier seront nécessaires, en dehors de la saison touristique;
- la Ville de Genève envisage à l'avenir de paver la place du Bourg-de-Four et la rue de l'Hôtel-de-Ville. Ces projets figureront dans le neuvième plan financier d'investissement (PFI);
- les Services industriels de Genève (SIG) obligent les collectivités publiques propriétaires de fontaines à s'assurer que l'eau soit renouvelée régulièrement afin de limiter les risques de stagnation et de contamination. L'eau recyclée qui bénéficie d'un traitement au chlore ne présente pas de risque sanitaire si elle est consommée en faible quantité;
- la fontaine du Puits-Saint-Pierre qui sera équipée en eau recyclée ne disposera pas d'un bouton presseur, car elle est couplée avec un bassin. Le débit d'eau avec arrêt nocturne en permet le remplissage pendant la journée.

Prises de position et vote

Au bénéfice de la clarté de l'exposé et des réponses pertinentes de l'administration municipale en charge du dossier, l'unanimité des commissaires présents se dégage pour accepter la présente proposition. (*Voir ci-après le texte des délibérations I, II, et III adoptées sans modifications.*)

7.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 758 000 francs destiné au pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice (PR-1077 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette proposition du 16 avril 2014 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux le 21 mai 2014. Sous la bienveillante présidence de M. Guy Dossan, elle a été examinée lors de l'unique séance du 15 octobre 2014.

Le rapporteur remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'impeccable précision de sa prise de notes, fort utile à la rédaction du présent rapport.

Rappel de la proposition

Les rues Etienne-Dumont et Maurice sont actuellement recouvertes de bitume. La Ville propose d'étendre l'aménagement en pavés de façade à façade pour ces deux rues. Les anciens trottoirs seront supprimés et le nouveau profil obtenu donnera un aspect piétonnier.

Séance du 15 octobre 2014

Audition de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, accompagné de ses collaborateurs, MM. Jean-Jacques Mégevand et Cédric Arnaud

M. Betty développe le projet en rappelant que les deux rues concernées par la proposition ont été travaillées récemment par les Services industriels de Genève (SIG), afin de moderniser les réseaux souterrains, et que, en fin de chantier, les SIG ont posé à leurs frais un revêtement provisoire en bitume.

¹ «Mémorial 171^e année»: Proposition, 6368.

Il précise la méthode de pose des pavés, décidée pour les deux rues concernées avec l'association Handicap architecture urbanisme (HAU). Des essais ont été faits afin de trouver une solution plus confortable pour les personnes à mobilité réduite.

Les pavés retenus sont en basalte, à l'instar de ceux déjà présents à la rue Otto-Barblan depuis 2007, et ils seront posés en arrondis (queues de paon).

Les trottoirs seront supprimés afin d'avoir une chaussée pavée de façade en façade.

Les travaux dureront quatre mois, en dehors des périodes touristiques. Les rues seront fermées au trafic de transit, alors que les livraisons seront assurées ainsi que le passage des piétons et des riverains.

Aux quelques questions de la commission, on retiendra que:

- si les pavés sont plus bruyants que du bitume, la circulation et les limitations de vitesse dans la Vieille-Ville permettent de réduire les nuisances. Les réglementations en la matière devraient être respectées;
- les pavés sont posés à la main et sont jointoyés avec du ciment;
- les collecteurs de ces deux rues sont en unitaire, comme toute la Vieille-Ville;
- les risques de découvertes archéologiques sont faibles, car le secteur a déjà été ouvert par les SIG, et rien d'intéressant n'a été trouvé. De plus, les travaux se limitent à la surface;
- le montant des honoraires à 8% a été arrondi par rapport au coût des travaux de 600 000 francs;
- cette opération ne pourra bénéficier d'une éventuelle récupération de pavés ou bordures de granit posés antérieurement;
- il n'y a pas de différences significatives dans le prix des pavés comme matière brute. Ces prix vont dépendre de la dimension voulue, du type de pavé (grès, basalte, etc.) et enfin des quantités considérées. C'est plutôt la méthode de pose qui détermine le prix des travaux. Par exemple, avec la rue Etienne-Dumont, la pose adoptée soit la queue de paon est plus chère que les autres, car plus complexe;
- il n'est pas prévu de peindre la chaussée pour délimiter la bande dédiée aux piétons; par contre, les modes de pose vont distinguer les espaces piétons et circulation;
- le prix total de 380 francs le mètre carré de pavés posés se décompose comme suit: fourniture des pavés de basalte 8/11 à 120 francs le mètre carré, mise en œuvre/pose en queues de paon à 220 francs le mètre carré, réalisation du mortier de pose et joints (plus fourniture) à 40 francs le mètre carré.

3838

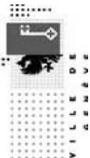
SÉANCE DU 21 JANVIER 2015 (après-midi)
Propositions et motions: pavage de la Vieille-Ville
et réseau d'assainissement des eaux

Prises de position et vote

Au bénéfice de la clarté de l'exposé et des réponses pertinentes de l'administration municipale en charge du dossier, l'unanimité des commissaires présents se dégage pour accepter la présente proposition. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

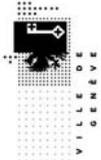
Annexe:

- présentation du pavages des rues Etienne-Dumont et Maurice par le Service du génie civil



RUES ETIENNE-DUMONT ET MAURICE PR N° 1077 PAVAGE DES DEUX RUES

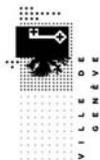




2.

SOMMAIRE

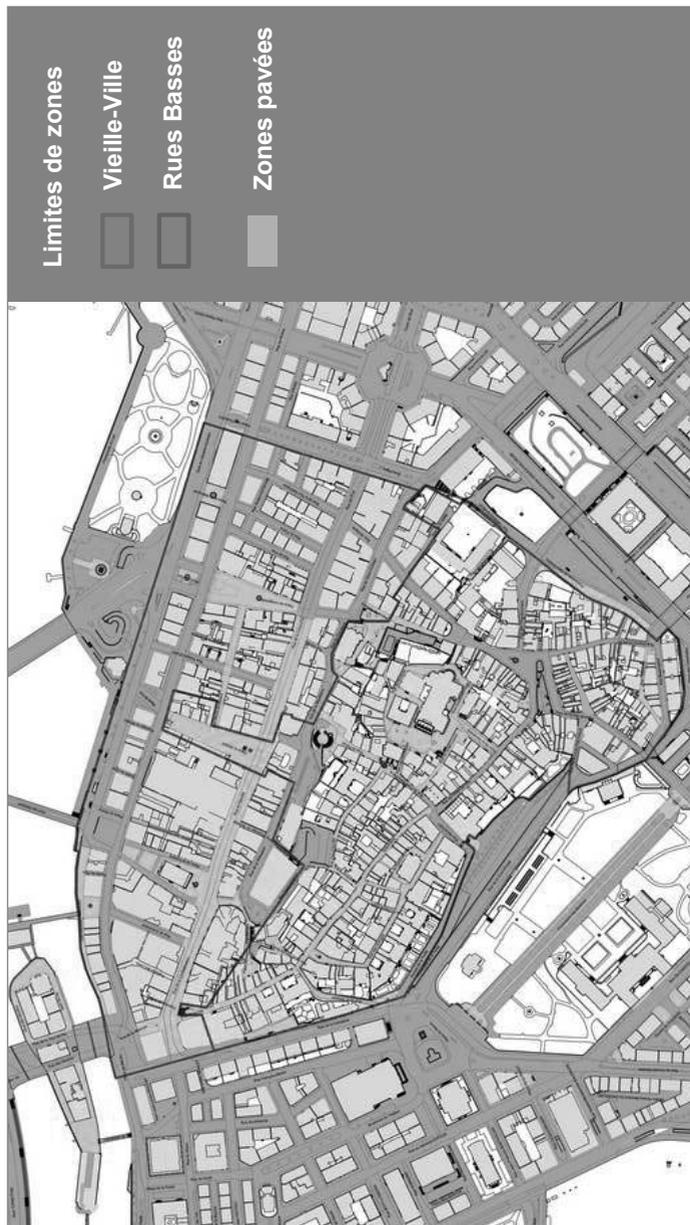
1. Contexte
2. Travaux de pavage
3. Déroulement du chantier
4. Estimation des coûts

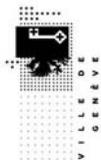


3.

CONTEXTE

Emplacements actuels des zones de pavés en vieille-ville





4.

CONTEXTE

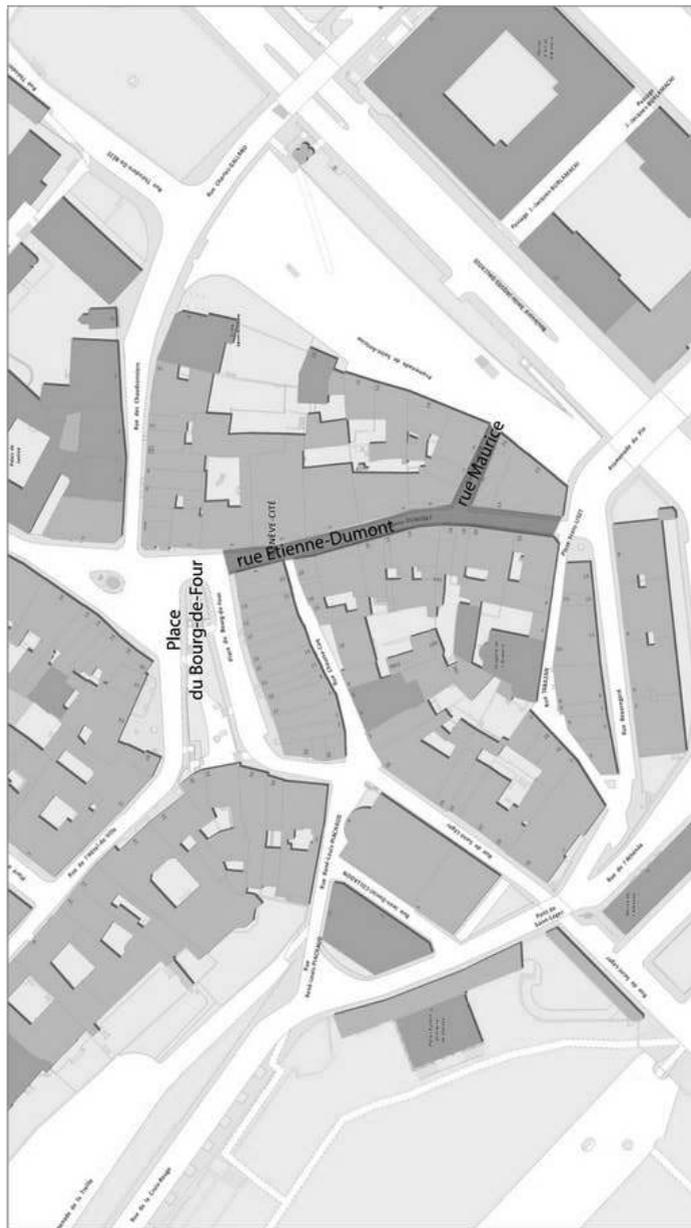
Motion M-1010 / Projets à court terme



1. Rue du Puits-Saint-Pierre

2. Rue Etienne-Dumont et rue Maurice

TRAVAUX DE PAVAGE
Périmètre



TRAVAUX DE PAVAGE

Type de pavés

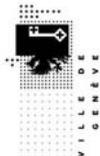
- Pavés de basalte 8/11
- Mêmes pavés que la rue Otto-Barblan, réalisée en 2007
- Pose de pavés en queue de paon



Rue Otto-Barblan



Rue Chausse-Cog

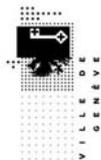


8.

DÉROULEMENT DU CHANTIER

Les étapes de chantier:

- Dégrappage de l'ancien enrobé
- Reprise du fond d'encaissement et remise à niveau de la chaussée
- Eventuels travaux de réseaux
- Travaux de pavage
- Durée des travaux: environ 4 mois
- Réalisation en dehors de la saison touristique
- Mesures de circulation (fermé au trafic, ouvert aux piétons, accès aux commerces et riverains maintenus)
- Suivi archéologique

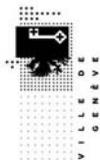


9.

ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I - Travaux d'aménagement

Installations de chantier	gl	60'000
Terrassement et démolition	500 m3	70'000
Couches de fondations	500 m3	50'000
Evacuation des eaux (sacs grilles)	gl	40'000
Pavages	1000 m2	380'000
Total		600'000
Honoraires		
Ingénieur civil	8 %	49'000
Géomètre		10'000
Huissier		10'000
Total		69'000
Information et communication	1 %	6'000
Coût total de la construction (HT)		675'000



10.

ESTIMATION DES COÛTS

Délibération I - Travaux d'aménagement

Calcul des frais financiers délibération I

Coût total de construction (HT)	675'000
+TVA 8 % (arrondi)	54'000
Coût total de l'investissement (TTC)	729'000
+Prestations du personnel pour les investissements 4% (arrondi)	29'000
Coût total de l'opération délibération I (TTC)	758'000

7.c) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)» (M-789 A)¹.

Rapport de M. Christo Ivanov.

La motion M-789 a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 10 novembre 2008. La commission l'a traitée lors des séances des 27 janvier 2009, 19 mai 2009, 8 septembre 2009, 29 septembre 2009 et 26 janvier 2010.

Rappel de la motion

Considérant:

- la valeur patrimoniale de la Vieille-Ville;
- le nombre de touristes, d'habitant-e-s qui aiment y déambuler;
- les contraintes de cette flânerie dues aux nombreux véhicules parkés sur et hors des cases, ou en transit;
- l'absence totale d'une réelle zone piétonne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et les associations de commerçants afin:

- d'élaborer un projet de zone piétonne pour l'ensemble de la Vieille-Ville;
- d'interdire tout stationnement de véhicules dans ces rues;
- de permettre, à l'aide de bornes rétractiles, une circulation limitée aux habitant-e-s, ainsi qu'aux commerçant-e-s pour décharger leurs marchandises à des heures précises;
- d'encourager l'utilisation du minibus, ainsi que de tout autre moyen («funitreille») pour se rendre dans la Vieille-Ville.

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 2658.

Séance du 27 janvier 2009

Audition de M^{me} Diana Duarte Rizzolio, représentante des motionnaires

M^{me} Duarte Rizzolio remarque que cet objet fait suite à la motion M-676 «Pour un «funitreille»» au cours de laquelle nombre de personnes ont été auditionnées. Elle rappelle qu'il y a eu de nombreuses pétitions sur la Vieille-Ville depuis plusieurs années et que les études qui ont été menées aboutissent à des conclusions différentes à l'égard de la circulation et des impacts sur les commerces. Tous les documents qui ont été rédigés sont préalables au Plan directeur communal. Elle mentionne qu'il n'y a pas beaucoup de contrôle sur le trafic en Vieille-Ville et qu'il semblerait que les habitants gèrent eux-mêmes une partie des panneaux de circulation. Elle signale que le Plan directeur évoque une extension de la zone piétonne de la Vieille-Ville et qu'il serait judicieux d'entendre les services de la Ville à ce propos.

Questions des commissaires

Une commissaire pense que la piétonisation de la Vieille-Ville est la quadrature du cercle. Elle ajoute qu'il y a trop d'activité et trop d'intérêts pour pouvoir aboutir à une solution. Elle rappelle que son groupe est en faveur des bornes rétractables téléphoniques et se demande quelle est l'appréciation des services sur la question.

La motionnaire remarque qu'il y déjà un certain nombre de bornes et que l'usage qui en est fait est discutable.

Une commissaire demande si l'aspect des incivilités qui remplacent les véhicules a été étudié.

La motionnaire lui répond qu'il s'agit d'un phénomène distinct de la question de la circulation.

Votes

La présidente passe alors au vote la proposition d'étudier simultanément les deux motions, qui est acceptée à l'unanimité (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

La présidente demande ensuite si quelqu'un a une proposition d'audition.

Une commissaire propose d'entendre un représentant du patrimoine.

Une autre commissaire suggère l'audition de l'association des habitants AHCVV.

Une troisième remarque qu'il y a également le cercle des habitants de la Vieille-Ville.

La motionnaire signale qu'il faudrait encore entendre les services de la Ville.

La présidente passe au vote les différentes auditions proposées.

L'audition des services du patrimoine est acceptée à l'unanimité.

L'audition des services de la Ville est acceptée à l'unanimité.

L'audition de l'Association des habitants nommée AHCVV est acceptée à l'unanimité.

Séance du 19 mai 2009

Audition de M. Pierre Tissot, M. Patrick Lacourt, président de l'Union genevoise des piétons, et de M. Marco Ziegler

M. Lacourt prend la parole et mentionne que l'une des problématiques du sujet est de créer du confort pour les piétons par le biais de continuité des trajets, de la sécurisation de ces derniers et de lisibilité, et qu'il faut consacrer des budgets à ces aspects. Il signale qu'il existe plusieurs types d'espaces publics, comme l'espace dévolu aux commerces et aux chaland, ou les espaces de déplacement et que tout cela doit être aménagé de manières différentes. La question des livraisons demeure un aspect litigieux par rapport aux piétons et doit être développée. Il y a, par ailleurs, un problème de signalisation qu'il convient de régler. L'idée d'empêcher la traversée de la ville aux voitures est un point important qui devrait être intégré. Cette idée nécessite une réflexion importante.

M. Ziegler prend la parole et rappelle que le Plan piéton est issu d'une motion datant du début des années 1990 et que la Ville a fait, depuis lors, œuvre pionnière en la matière. Le Conseil d'Etat a avalisé et, par conséquent, contractualisé ces acquis. La Ville doit travailler en étroite collaboration avec le Canton sur ces questions pour aller plus vite. Le Plan piéton a fait l'objet d'une concertation avec les associations et tous les besoins ont été identifiés et les coûts définis. Le système de crédit cadre a été adopté pour mener à bien les projets concernant les piétons. Il serait judicieux de conserver ce système. Il serait néanmoins opportun de faire un bilan des acquis, ce qui permettrait de définir les critères de réussite. Il relève que certains espaces fonctionnent, mais que d'autres se sont révélés être des échecs. Il termine en mentionnant partager les objectifs de la motion et qu'il convient maintenant d'optimiser le temps et de passer à la réalisation.

Questions des commissaires

Une commissaire remarque que l'Union genevoise des piétons (UGP) se bat sur la continuité des parcours et déplore, en l'occurrence, que le Plan directeur ne prévoit des espaces que dans l'hyper centre et il se demande alors quelle est la position de l'UGP par rapport au Plan directeur communal.

M. Lacourt répond que la place de la Navigation, espace privilégié, est un espace public et non un espace piétonnier comme l'entend l'UGP, et qu'il n'est pas possible de créer partout des espaces piétons.

M. Ziegler rappelle que le Plan piéton définissait des centralités de quartier où il était envisageable de créer des espaces piétons et qu'il est évident qu'attribuer une rue aux piétons uniquement est un acte qui intéresse l'UGP.

Un commissaire remarque que la fermeture de la ville signifierait qu'il serait nécessaire de contourner cette dernière pour se rendre de la Servette aux Eaux-Vives.

M. Lacourt répond que ce n'est pas l'objet du débat. L'idée est de privilégier le centre-ville pour les piétons et qu'il est nécessaire de trouver des solutions.

Le même commissaire évoque ensuite le «funitrille» et demande si ce projet pourrait répondre à une demande.

M. Lacourt répond que ce n'est pas inimaginable et qu'il convient de prendre en compte les personnes qui ont des difficultés de mobilité.

Un autre commissaire remarque que le Conseil administratif n'a pas d'autres priorités que de favoriser les piétons et se demande comment se situe l'UGP par rapport aux zones à priorité piétonne. Le Plan directeur établit une zone de ce type de la gare aux Rues-Basses.

M. Lacourt répond qu'il est évident que la Vieille-Ville ne doit pas être traversée par des voitures. Cela étant, il faut également garantir les accès à ce genre de quartier.

Le précédent commissaire remarque que la zone à priorité piétonne induit une confrontation entre les piétons et les voitures et qu'il s'agit d'un inconfort général tant pour les uns que pour les autres. Utiliser des piétons pour empêcher le trafic est un principe qui le dérange.

M. Ziegler répond que le régime dont il est question est la vision cantonale depuis vingt ans. Ce régime ne signifie rien en termes juridiques. Cela signifie simplement qu'il existe une prépondérance piétonne dans certains secteurs. Cette vision correspond aux attentes de l'UGP. Le problème demeure la manière dont définir cette priorité piétonne. L'idée serait d'avoir une cohérence dans le périmètre, ce qui a été fait avec la montée en puissance des transports collectifs. C'est en l'occurrence une question d'éducation à la cohabitation. Il rappelle qu'il est nécessaire de contrôler et limiter les livraisons. Il termine en disant qu'il est vrai qu'il existe des points de friction, mais que la situation générale demeure satisfaisante.

M. Lacourt rappelle encore que garantir l'accessibilité permet d'éviter le conflit.

La motionnaire demande ce qu'il faut penser des zones de rencontres où il n'y a pas de trottoirs.

M. Lacourt évoque à cet égard le périmètre de la gare en déclarant que la situation n'est guère satisfaisante. Il pense qu'il s'agit d'un problème d'aménagement puisque ces zones de ce type fonctionnent très bien à Saint-Gall et à Zurich. Il mentionne qu'il est obligatoire de faire fonctionner ces zones de rencontres. Il se déclare par ailleurs étonné que la gare n'ait pas prévu un accueil plus important pour les vélos.

M. Ziegler évoque encore la rue de la Rôtisserie et remarque que l'aménagement n'y est pas abouti. Il rappelle que c'est l'aménagement qui permet de modifier le comportement des automobilistes.

Séance du 8 septembre 2009

Audition de M. Roman Juon, Association des habitants et commerçants de la Vieille-Ville

M. Juon prend la parole et remarque que cette motion vise à donner un coup de pouce pour terminer un certain nombre de choses en Vieille-Ville, comme les bornes. Il rappelle que le projet de zone piétonne en Vieille-Ville est ancien et que, si les relations avec le Conseil administratif sont bonnes, il existe toujours un certain nombre de blocages. Les commerçants ne sont pas chauds pour les bornes rétractables et la gendarmerie intervient de temps à autre pour les véhicules.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les conditions ont changé dans le quartier, ce qui permettrait de reprendre ce projet.

M. Juon répond qu'il y a eu une amélioration mais que ce n'est pas encore parfait. Il mentionne qu'il ne devrait plus y avoir de véhicules circulant en Vieille-Ville après 20 h, à l'exception des voitures munies du macaron. Des bornes sont prévues mais le Conseil administratif n'ose pas les mettre en place. A une époque, l'obstacle était de nature financière, mais de très nets progrès ont été réalisés dans le domaine. Il faudrait en outre les entretenir. Un projet définitif serait le bienvenu. Il rappelle l'existence du statut d'exception autour de la cathédrale et déclare qu'il serait bon d'unifier tout le périmètre. Il rappelle que le Tribunal fédéral avait interdit au Conseil d'Etat de se parquer sur cette place.

Un commissaire remarque que le Conseil administratif a récupéré ces places juste après.

Un commissaire demande ce qu'il en est des minibus.

M. Juon répond que, selon le *20 minutes*, le Conseil administratif voulait se retirer du fonctionnement de ce minibus. M. Pagani a répondu que c'était une idée en cours d'étude mais que le minibus serait maintenu. Il précise que les réactions dans le quartier ont été fortes.

Une commissaire évoque ensuite les bornes rétractables et les chaînes, notamment la chaîne de la Grand-Rue, en rappelant qu'il faut ouvrir le matin pour les livraisons. Elle remarque qu'il arrive qu'elles ne soient pas remises en place.

M. Juon répond qu'il est évident que ces chaînes ne sont pas gérées. Il pense que c'est au Service des agents de ville de faire le nécessaire. Cela étant, il ne croit pas que ces chaînes soient une solution.

La même commissaire mentionne qu'il y a eu, dans les années 1980, un grand débat sur le fait de concentrer des efforts sur la Vieille-Ville par rapport à d'autres quartiers autrement plus sinistrés. Elle se demande alors quels seraient les liens avec les quartiers voisins.

M. Juon répond qu'il n'y a pas de lien. Il ajoute que son association n'a pas de dimension politique et rappelle que l'association a tout de même réussi à faire évoluer les choses.

Cette même commissaire demande alors quelle serait l'accroche avec d'autres quartiers.

M. Juon répond que l'association a très peu de relations avec les autres quartiers.

Un ultime commissaire se demande si le «funitreille» ne pourrait pas améliorer la situation.

M. Juon rappelle que ce projet a été enseveli. Il pense que c'est toutefois une question de temps et il espère que ce projet soit repris. Il répète que le «funitreille» serait surtout intéressant pour les personnes à mobilité réduite. Il demande ensuite si son association sera entendue par la commission lors de sa prochaine séance car elle aimerait simplement pouvoir appartenir au processus du concours d'architecture.

La présidente en prend note.

Séance du 29 septembre 2009

Audition de M. Patrick Gutknecht, président de l'Association de la Vieille-Ville, et de M. Michel Gutknecht

M. Michel Gutknecht prend la parole et déclare que son association est favorable à une réduction et à une suppression de la circulation dans la Vieille-Ville. Il précise que la possibilité d'accéder en voiture doit demeurer à certains moments.

M. Patrick Gutknecht rappelle qu'une motion avait été déposée, il y a vingt ans, mais que la loi n'est toujours appliquée. Il signale que cette motion est imprécise. Par ailleurs, il ne faudrait pas que la Vieille-Ville soit un coupe-gorge la nuit car, si les commerçants ne laissent pas leur vitrine allumée, les rues seraient très obscures.

Questions des commissaires

Une commissaire mentionne qu'ils représentent la seconde association de la Vieille-Ville.

M. Patrick Gutknecht acquiesce en mentionnant que l'autre association ne s'intéresse qu'aux habitants.

M. Michel Gutknecht explique qu'il y a eu un clash il y a 25 ans entre différents membres de l'unique association qui existait, ce qui a entraîné la création de la seconde.

La même commissaire demande combien de membres composent l'association.

M. Michel Gutknecht lui répond qu'il y a 120 personnes.

Cette même commissaire demande si des bornes rétractables constitueraient une option.

M. Patrick Gutknecht acquiesce, pour autant que tout le monde n'ait pas de badges d'accès.

M. Michel Gutknecht ajoute qu'il serait nécessaire de faire respecter le 20 km/h, même pour les cyclistes.

Une commissaire se demande s'il serait utile de se préoccuper d'autres aspects.

M. Michel Gutknecht mentionne qu'il existe des problèmes d'insécurité au Bourg-de-Four, mais que beaucoup ne portent pas plainte.

M. Patrick Gutknecht ajoute que son fils a été agressé en plein jour.

Un commissaire remarque alors qu'aucune vieille ville n'a été conçue pour les voitures. Les boutiques de luxe se succèdent et, à l'exception de quelques bistrotts, la Vieille-Ville est morte. L'insécurité règne essentiellement le soir.

M. Michel Gutknecht répond qu'il faudrait enlever l'administration et refaire des logements et boulangeries.

La présidente remercie alors MM. Patrick et Michel Gutknecht puis elle lit la réponse du Service des monuments et sites.

Une commissaire remarque que ces bornes tombent dans des considérations patrimoniales et qu'il faudrait peut-être faire une démarche officielle afin d'avoir une réponse plus fournie de la part du service.

Une autre commissaire mentionne qu'un système de bornes téléphoniques, à l'instar de ce qui existe à Bordeaux, serait envisageable, mais ce système avait été jugé trop onéreux à l'époque. Il faudrait revenir sur cette question.

La précédente commissaire remarque que c'est la première fois qu'une association de commerçants serait favorable à une zone piétonne.

Une même commissaire propose alors que la présidente pose la question aux services de la Ville.

La présidente en prend note.

Séance du 26 janvier 2010

Examen du rapport transmis par M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

La présidente rappelle qu'elle a envoyé un rapport sur le système de fermeture de zones piétonnes à Bordeaux et ouvre la discussion.

Questions des commissaires

Une commissaire, se référant à ce document, souhaite s'exprimer sur la conclusion que tire les services de visite qui dit qu'au XXI^e siècle on ne peut pas faire quelque chose parce que les différents services concernés n'appartiennent pas à la même administration, est une aberration. Elle juge cela inacceptable et dit que, dans le meilleur des cas, on nous prend pour des imbéciles et que, dans le pire des cas, cela veut dire que comme personne n'a jamais rien fait, continuons à ne jamais rien faire. Le système de Bordeaux fonctionne extraordinairement bien, mais à Genève il faudra un peu plus de temps pour réunir les acteurs autour de la table. Techniquement rien n'empêcherait de faire la même chose.

Vote

La présidente met au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

7.d) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanneret, Luc Broch, M^{mes} Marie Chappuis et Vera Figurek: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!» (M-1010 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux et des constructions le 9 octobre 2012.

Sous les présidences successives de M. Alain de Kalbermatten, puis de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, cette motion a été examinée lors des séances du 12 décembre 2012, 30 janvier et 6 février 2013 et enfin 5 mai 2014.

Note du rapporteur: Lors de sa séance du 12 décembre 2012, la commission a désigné M. Mathias Buschbeck comme rapporteur. Toutefois, le rapporteur initial ayant été élu au Grand Conseil à l'automne 2013, et n'ayant pas rendu son rapport dans les délais, ce dernier est réattribué de force à M. Alexandre Wisard. Cette décision est acceptée par la commission, bien que M. Wisard soit signataire de la motion.

Le nouveau rapporteur remercie M. Jorge Gajardo Muñoz pour l'impeccable précision de sa prise de notes, puisque lui-même n'en a pas pris, fort utile à la rédaction du présent rapport.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'une grande partie de la Vieille-Ville et des Rues-Basses sont pavées;
- que le pavé est plus esthétique que les routes trouées;
- que la Vieille-Ville est l'image de Genève pour les touristes qui nous rendent visite;
- que les rues qui traversent la Vieille-Ville ainsi que le Bourg-de-Four sont dans un état catastrophique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de terminer le pavage de la Vieille-Ville.

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 1780.

Séance du 12 décembre 2012

Audition de MM, Adrien Genecand et Alexandre Wisard, motionnaires

En introduction, M. Genecand explique que la présente motion a pour origine les discussions avec les habitants de la Vieille-Ville, ainsi que les récents travaux réalisés sur la rue Etienne-Dumont, ou encore ceux plus anciens conduits aux places du Molard et de Longemalle.

Le motionnaire observe que certaines parties de la Vieille-Ville sont pavées, à l'image de la rue de la Fontaine, alors que d'autres ne le sont pas. Parmi ces dernières, M. Genecand mentionne la rue de l'Hôtel-de-Ville, les alentours du Palais de justice, la rue Etienne-Dumont, la rue de Saint-Léger ou encore la Treille. Cette disparité des revêtements dans la Vieille-Ville pose la question de la politique de l'espace urbain mené par la Ville de Genève.

Il fait remarquer que les chaussées pavées sont de nature à décourager le trafic motorisé.

Il ajoute que les petits pavés sont plus chers que les grands, car les premiers sont posés à la main, au rythme de un pavé toutes les quatre à six minutes; ils coûtent sans doute aussi plus cher à l'entretien.

Pour le motionnaire, le moment est venu de faire le bilan du petit pavé, et de se demander si ce choix est judicieux à long terme. Il souhaiterait aussi engager une réflexion sur l'opportunité de paver la place du Bourg-de-Four et la rue Etienne-Dumont, hauts lieux du tourisme à Genève.

En synthèse, M. Genecand demande par sa motion que la Ville propose un plan d'ensemble du pavage.

L'autre représentant des motionnaires, M. Wisard, rappelle que, il y a trente ans, la place du Bourg-de-Four et la rue de l'Hôtel-de-Ville étaient recouvertes de pavés. Ceux-ci ont été remplacés par un revêtement en bitume, suite à des travaux de reprise des canalisations. A cette époque, la magistrate socialiste, M^{me} Jacqueline Burnand, avait promis de remettre des pavés. M. Wisard déplore que cette promesse soit restée sans suite ces dernières années. De plus, les récents travaux réalisés par les Services industriels de Genève (SIG) à la rue Etienne-Dumont font douter du respect que la Ville de Genève accorde au caractère historique de la Vieille-Ville, puisqu'un revêtement en bitume a été posé en fin de chantier.

Pour le motionnaire, il faudrait pouvoir disposer d'une estimation comparative du coût du pavage au mètre carré par rapport au bitume, et identifier un tronçon à réaliser pour la reprise des canalisations avec revêtement bitume ou pavés.

Pour M. Wisard, la Ville de Genève devrait procéder étape par étape, de sorte à ce que le prix des pavés soit dilué dans le devis général des travaux. Pour

conclure, il déclare que la Vieille-Ville mérite mieux que ce qu'en a fait la Ville de Genève depuis une trentaine d'années.

M. Genecand ajoute que la Vieille-Ville est l'un des lieux les plus protégés de la Ville. Les commerçants ne sont par exemple pas autorisés à modifier les emplacements de leurs enseignes et doivent protéger à leur frais la valeur patrimoniale des lieux. Dans ce contexte, il est paradoxal que l'autorité ne soit pas plus regardante sur l'esthétique du sol.

Aux questions de la commission, on retiendra que les motionnaires:

- pensent que d'opposer pavés et bitume phonoabsorbant ne joue pas pour la Vieille-Ville, où la vitesse ne peut dépasser les 30 km/h, puisque qu'il s'agit d'une zone de rencontre. Les pavés ne sont pas un problème phonique;
- ne veulent pas d'un vaste chantier ouvert de pavage dans toute la Vieille-Ville, mais proposent de procéder par étapes, selon les opportunités;
- relèvent que le centre historique de Gruyère a reçu la distinction prestigieuse de la revue *Hochparterre* en 2006 pour avoir notamment repavé ses chaussées.

Suite à un échange fructueux avec la commission, relevant plus du dialogue que du questionnement, la commission décide à l'unanimité de suivre son président pour auditionner le magistrat Rémy Pagani chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) et l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVG).

Séance du 30 janvier 2013

Audition de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV)

La commission accueille une délégation conséquente de l'AHCVV, composée de M^{mes} Gisela Vargas et Sira Montano Aparicio, coprésidentes, accompagnées de membres du comité, soit MM. Louis-Charles Lévy, Roman Juon et Lucien Barillier, ainsi que M^{me} Florence Vandenbeusch.

M^{me} Montero déclare en introduction que l'AHCVV est favorable à cette motion.

Sa coprésidente M^{me} Vargas ajoute que le pavage de la place du Bourg-de-Four permettra de valoriser le site.

L'AHCVV recommande également de paver la rue des Chaudronniers, afin d'améliorer le chemin des écoliers. M. Juon ajoute à ce sujet que les écoliers empruntant cette rue doivent descendre du trottoir pour contourner les terrasses de café. Il complète son intervention en affirmant que le magistrat Pagani aurait

fait savoir qu'il était prêt pour mettre en œuvre le pavage de la Vieille-Ville, pour autant que les associations d'habitants et de commerçants se mettent d'accord. Enfin, il déplore les lenteurs dans la concertation locale et la perte d'une partie des investissements en faveur des pavés.

Les représentants de l'AHCVV répondent aux questions de la commission

Le projet de pavage de la place du Bourg-de-Four prévoit d'appréhender le dos d'âne créé par les couches de bitume posées au cours du temps.

L'AHCVV souhaite le pavage de la rue du Vieux-Collège, de la rue de la Rôtisserie et de la place de Longemalle, pour des raisons esthétiques, mais aussi de modération de la circulation.

L'AHCVV priorise le pavage de la place du Bourg-de-Four et des rues du Vieux-Collège et des Chaudronniers, cette dernière artère préoccupant particulièrement l'Association des parents d'élèves du centre ville (écoles Saint-Antoine et Ferdinand-Hodler).

Les contacts entre l'AHCVV et les autorités municipales sont bons, mais méritent d'être plus réguliers et systématiques lorsque la Ville intervient dans le secteur.

Séance du 6 février 2013

Audition de l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVG)

La commission accueille M. Patrick Gutknecht, président de l'Association de la Vieille-Ville de Genève (AVVG).

M. Gutknecht explique que l'association qu'il préside regroupe notamment des commerçants et des habitants de la Vieille-Ville.

Son association soutient vivement cette motion qui favorise l'embellissement du quartier et sa cohérence. De plus, il est d'avis que la pose d'un pavage sur les chaussées de la Vieille-Ville encouragera les automobilistes à lever le pied.

Le président de l'AVVG répond aux questions de la commission

Pour l'AVVG, la priorité consiste à terminer de paver les rues déjà partiellement pavées.

Quoique hors sujet, la question de la fermeture de la Vieille-Ville à la circulation est abordée, et l'AVVG constate que la qualité de la vie dans la Vieille-Ville serait améliorée par des restrictions de circulation. M. Gutknecht, par ailleurs

exploitant d'une galerie d'art spécialisée dans le mobilier, se dit favorable à des fermetures pendant certaines heures de la journée.

L'AVVG marque sa préférence pour les pavés de la Grand-Rue, plus petits que ceux entourant la cathédrale Saint-Pierre.

Quoique hors sujet, la question de zone de rencontre 20 km/h reçoit l'adhésion de M. Gutknecht, à condition d'éliminer les trottoirs, de sorte à mettre en évidence la préférence accordée aux piétons.

L'AVVG marque sa préférence pour des travaux systématiques de pavage, sinon l'image du quartier risque de manquer de cohérence. Il comprend qu'il ne soit pas possible de tout demander en une fois, mais préférerait quand même ne pas devoir à chaque fois dépendre de futurs chantiers.

Concernant les nuisances sonores inhérentes aux pavés, M. Gutknecht se dit convaincu que les habitants sont surtout soucieux de l'aspect esthétique de la Vieille-Ville. A son avis, les doubles vitrages protégeraient suffisamment les intérieurs du bruit ambiant, du moins en hiver.

Pour l'AVVG, les difficultés que pourraient rencontrer les poussettes et vélos avec les pavés ne posent pas de problème, ces derniers ressemblant de plus en plus à des véhicules tout-terrain.

L'association préfère que l'on commence le pavage des rues par le centre historique, avant de l'étendre le cas échéant sur la partie basse de la Vieille-Ville.

Les membres de l'AVVG ne sont pas satisfaits de la forme arrondie de la place du Bourg-de-Four. Ils ne seraient pas opposés à son abaissement.

Audition du magistrat M. Rémy Pagani, accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil, et du codirecteur du DCA, M. Claude-Alain Machere!

M. Pagani propose un plan pour paver certaines rues de la Vieille-Ville en profitant de l'opportunité offerte par des travaux qui imposent l'ouverture des chaussées. Il annonce qu'il est également prévu de paver la rue Céard.

M. Betty complète en faisant observer que 21 000 m² de chaussées sont actuellement pavées. Il resterait encore 12 000 m² à traiter pour que toutes les rues de la Vieilles-Ville soient pavées.

Des demandes de crédits devraient être déposées bientôt pour les rues Etienne-Dumont, Maurice et du Puits-Saint-Pierre, ainsi que pour la rue Robert-Céard.

Le magistrat et ses collaborateurs répondent aux questions de la commission

La Ville utilise des techniques variées pour les pavages, soit avec du sable, soit par jointoyage. Stabiliser les pavés avec du sable présente néanmoins des

désavantages: les pavés sont moins stables et résistent moins bien aux travaux de nettoyages. Par contre, les deux techniques induisent les mêmes coûts.

La préparation de la structure portante des pavés et le revêtement coutent 450 francs le mètre carré, ce qui est moins cher que des dalles en pierre, mais plus cher que de l'enrobé (bitume) ou du gorrh.

Les pavés proviennent en général d'Europe, comme imposé par les directives d'Aalborg et de l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

La Ville de Genève n'a jamais autant posé de pavés qu'en ce début de XXI^e siècle. Dans l'histoire de la Vieille-Ville, le pavé n'est pas une tradition, même s'il met en avant le caractère pittoresque des lieux.

Les travaux conduits par les SIG à la rue Etienne-Dumont n'ont pas été suivis par la pose de pavé, car la Ville en a été informée trop tardivement, et n'a pas eu le temps de déposer une proposition au Conseil municipal.

La coordination des travaux en sous-sol, conduite par la Commission consultative des travaux en sous-sol (CCTSS) présente de grosses marges de progression.

Le pavage de la place du Bourg-de-Four risque de coûter cher, vu la surface de chaussée à reprendre.

Paver la chaussée et supprimer les trottoirs rendent les automobilistes plus prudents avec les piétons.

Vote

Mise aux voix, la motion M-1010 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 7 mai 2014

Prises de position et votes

Note du rapporteur: malgré de courageuses recherches «archéo-procès-verbalistiques», le nouveau rapporteur n'a pas réussi à retrouver le résultat de la discussion sur la motion M-1010, qui devait figurer dans les notes de la séance du 6 février 2013 (il s'avère par la suite que ce procès-verbal a fait l'objet de modifications qui ont échappé au nouveau rapporteur).

Indépendamment de ce contretemps, la présidente et les membres de la commission acceptent de reprendre position sur l'objet.

La commission confirme à l'unanimité des membres présents qu'elle adopte la motion M-1010.

Le président. Les différents présidents de commission et rapporteurs ne souhaitent pas prendre la parole. Je donne donc la parole à qui la demande. Je la passe à M. le conseiller municipal Daniel-Dany Pastore.

*Premier débat sur les rapports PR-1047 A et PR-1077 A
Discussion sur les rapports M-789 A et M-1010 A*

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci, Monsieur le président. On parle bien de paver toute la Vieille-Ville? (*Remarque.*) Ce projet est magnifique, mais il est assez important. Je n'ai pas grand-chose à dire. (*Commentaires.*) J'en connais parmi nous qui discutent pendant vingt minutes, alors que, généralement, moi, je ne dépasse pas trois minutes: vous pouvez donc avoir un peu de patience... Voilà! Allons droit au but.

Quand on veut construire, on construit. On ne réfléchit pas à l'idée de construire la tour Eiffel ou le Potomac! En l'occurrence, je crois que, dernièrement, en commission des finances, on a tous accepté des économies, même si je n'ai pas été là récemment. On peut paver la Vieille-Ville; c'est un joli projet et il y a des choses à faire. Mais je vous prie tous de considérer qu'on veut faire des économies et qu'il n'y a pas d'urgence à paver cette Vieille-Ville. C'est tout. On peut mettre l'argent dans d'autres projets plus importants, comme le logement. Pourquoi pas? On veut en faire, alors faisons-en! Il faut des sous pour ça. Paver la Vieille-Ville, c'est bien sympa, c'est joli pour les touristes, mais ça n'apporte pas d'améliorations à la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, à vous de voter en votre âme et conscience pour savoir si on dépensera cet argent pour paver la Vieille-Ville ou pour construire un immeuble. Je vous remercie de votre attention, pour cette intervention de moins de trois minutes.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Monsieur le président, vous l'avez rappelé: les quatre objets sont liés et ils concernent tous la Vieille-Ville. Les deux motions nous demandent une amélioration de ses rues pour que son aspect touristique et sa valeur patrimoniale inestimable soient respectés comme il se doit par notre Ville. Les motions demandent aussi une meilleure qualité de vie pour les habitants de la Vieille-Ville, en créant davantage de rues piétonnes et en réduisant la circulation des véhicules motorisés. Notre Ville doit prendre des mesures pour diminuer radicalement le trafic motorisé, en tenant compte des besoins spécifiques des commerçants et des habitants. La déformation des pavés des rues de la Vieille-Ville est fortement liée au passage quotidien des véhicules motorisés.

Les deux propositions du Conseil administratif constituent justement une forme de réponse aux besoins de la population, car elles visent à assainir les cana-

lisations et à moderniser les réseaux souterrains. Enfin un peu de modernité dans les sous-sols de ce quartier ancien! Par ailleurs, le système de recyclage proposé dans le projet de restauration de la fontaine de la rue Jean-Calvin, située à l'angle de celle-ci et de la rue du Puits-Saint-Pierre, respecte pleinement le principe du circuit d'eau potable. Cela mérite tout le respect des Verts.

En commission, les deux propositions du Conseil administratif et les deux motions ont été acceptées à l'unanimité. J'attire l'attention du conseiller administratif chargé du dossier, M. Rémy Pagani, sur le fait que mon parti est très sensible au sort réservé aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées. Les travaux effectués devront faciliter leurs déplacements et respecter les normes d'usage en vigueur. Nous, les Verts, nous sommes partants lorsque les projets sont en faveur de l'intérêt collectif et de l'amélioration de la vie quotidienne, si ces projets se déroulent dans le respect dû à l'environnement. Nous accepterons donc les deux motions, ainsi que les deux propositions du Conseil administratif, afin que les travaux nécessaires soient effectués et que les rues de la Vieille-Ville retrouvent leur image et une fonction améliorée.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra avec grand plaisir le pavage de la Vieille-Ville. Nous devons absolument réparer les outrages qu'elle a subis durant les années 1970, lorsque du bitume a remplacé le pavage historique qui était là depuis fort longtemps. Nous nous devons d'offrir aux citoyens de la ville de Genève et du canton de Genève, mais surtout aux touristes, une Vieille-Ville qui soit belle et qui soit d'époque, si j'ose dire, où les gens ont plaisir à flâner et à revenir dans les siècles passés. Nous soutiendrons donc ce pavage et nous encouragerons le Conseil administratif à maintenir l'effort. Je pense en particulier à la place du Bourg-de-Four. C'est l'une des places les plus touristiques de Genève et, pour le moment, rien n'a encore été fait. Je sais que le Conseil administratif élabore un projet qui sera bientôt présenté à la commission des travaux et des constructions. Je le prie de déposer cette proposition le plus rapidement possible.

J'en viens à l'amendement du Mouvement citoyens genevois concernant la proposition PR-1077. Le Parti démocrate-chrétien a une position claire: il refusera ce projet d'amendement, car il est technique et je trouve regrettable que le Mouvement citoyens genevois ne se soit pas donné la peine de le présenter lors de l'étude du projet en commission. Les SIG demandent clairement aux collectivités publiques d'être vigilantes quant aux questions sanitaires qui découlent de la stagnation de l'eau dans les fontaines. Or, ce parti vient avec une proposition qui va à l'encontre de l'esprit défendu par les SIG. Ce genre de question se pose en commission et elle ne devrait pas être présentée, comme ça, en séance plénière, de façon nonchalante. Pour nous, la réaction est immédiate: c'est un refus. J'espère

que ces objets passeront néanmoins la rampe; nous accepterons bien entendu les deux propositions et les deux motions.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Il y a trois points dans ce rapport que j'aimerais aborder. Le premier concerne les travaux de pavage. Le Mouvement citoyens genevois y est opposé pour plusieurs motifs. D'abord, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les pavés sont très inconfortables lorsqu'on marche. (*Commentaires.*) Si vous voulez rendre la ville inaccessible aux voitures au profit des piétons et des vélos, l'idée du pavé est une mauvaise idée. En tout cas, les dames n'aiment pas du tout les pavés. (*Commentaires.*) Or, elles constituent 51% de la population sur cette planète, bien qu'il y ait de nombreux endroits où on les zigouille dès qu'on le peut – on a vu des horreurs à ce sujet, pas plus tard qu'aujourd'hui. Les personnes en chaise roulante n'aiment pas du tout les pavés. Ces pavés font du bruit et, si d'aventure des véhicules y passent, cela produit un son infernal de tambour.

Ensuite, à propos de la qualité des pavés, et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les petites galettes plates ne servent à rien. Qui a inventé le pavage, Monsieur Pagani? *Pagani!* (*Elle prononce ce nom avec un accent italien.*) Ce sont les Romains. (*Rires.*) Ce sont les Romains qui ont inventé les rues pavées! (*Brouhaha.*) Monsieur Pagani, je comprends que vous souhaitiez faire comme l'on fit à Rome, mais, ici, nous ne sommes pas à Rome! C'est très bien d'ouvrir les rues aux touristes, mais elles sont d'abord faites pour les Genevois que nous sommes! Nous nous opposons donc à cette bêtise de pavés.

Enfin, vous nous demandez un crédit de 103 000 francs pour assainir les canalisations. Pas de problème. En revanche, destiner 250 000 francs à la construction d'un local technique, pour recycler l'eau d'une fontaine qu'on ne veut pas laisser couler, nous choque profondément. C'est du gaspillage à l'heure où l'on dispose de robinets qui ne coulent que lorsqu'on place quelque chose dessous, qu'il s'agisse des mains, d'une bouteille ou d'un autre récipient pour recueillir de l'eau dont on a besoin pour boire ou laver quelque chose. Il y a aussi des robinets que l'on peut actionner en position ouverte ou fermée. Tout cela coûte très nettement moins cher que ce local technique à 250 000 francs... La motion suggère qu'on installe un système pour fermer automatiquement l'écoulement pendant la nuit, mais il y a des gens qui ont aussi envie de boire pendant la nuit!

Un local technique pour obtenir de l'eau recyclée et non buvable constitue du gaspillage et le contraire d'une générosité. Il est des villes où il n'y a pas moyen de s'approvisionner en eau. On n'y a tout simplement plus accès à l'eau, à moins d'être dans un lieu fermé, avec un robinet privé auquel on peut se servir. Nous ne voulons pas cela pour la ville de Genève. C'est contraire à notre esprit de

générosité et d'ouverture. C'est non social! A Genève, on ne doit pas être obligé d'entrer dans un café pour boire un verre d'eau. Outre qu'il s'agit d'eau minérale, le prix d'un demi-litre y tourne autour de 5 francs; cela fait 10 000 francs le mètre cube... Nous ne voulons pas cela. Nous voulons que l'eau soit accessible à tout le monde. Pour cela, nous vous demandons donc, Mesdames et Messieurs, de soutenir notre amendement à la délibération III de la proposition PR-1047. Si ce n'est pas le cas, nous n'accepterons pas ce crédit.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5000 francs destiné aux travaux de maintien de l'eau courante, avec minuterie et interruption du débit d'eau pendant la nuit.

«Art. 2 – Au besoin (...) à concurrence de 5000 francs.»

Suppression des articles 3 et 4.

M. Pascal Spuhler (MCG). Avec les propos de ma collègue, vous aurez compris, Mesdames et Messieurs, que nous n'approuvons pas ces différents projets.

Je reviens sur celui qui concerne la rue Etienne-Dumont. Lorsque cette proposition avait été déposée, j'avais déjà dit que je trouve ô combien ridicule de paver une rue actuellement dévolue au trafic routier. Qu'on pave une partie de la Vieille-Ville qui est une zone piétonne, s'il en est, pourquoi pas? Mais là on ne pave pas la place du Bourg-de-Four, qui est un lieu de plaisir, de tourisme, avec des terrasses très agréables où passer du temps, on pave la rue Etienne-Dumont, où des véhicules roulent! Franchement, je ne comprends pas cette réflexion. C'est vraiment de l'argent gaspillé et jeté par les fenêtres.

Quand on pave une zone, il faut aussi penser aux personnes à mobilité réduite. Le transport sur le pavé est un inconvénient pour eux et aucune réflexion n'a été menée à ce sujet. C'est vraiment regrettable que ces personnes, qui ont des difficultés à se mouvoir, doivent subir ces tracasseries induites par les pavés.

Nous l'avions déjà dit également: nous aimerions qu'on puisse accéder aux fontaines d'eau potable. On sait que les enfants aiment y jouer et, pendant l'été, même les touristes apprécient de s'y rafraîchir et de boire une goutte d'eau. Or, l'eau recyclée n'est pas buvable, du moins pas franchement potable. Il est regrettable que Genève, ville d'accueil et ville touristique internationale, mette de l'eau recyclée dans ses fontaines. On devrait faire un effort à ce niveau. Pour ces différentes raisons, nous refuserons évidemment ces quatre objets parlementaires.

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, premier vice-président.)

M. Rémy Pagan, conseiller administratif. Monsieur le président de séance, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens à ce niveau du débat pour apporter une réponse aux interpellations des uns et des autres concernant l'affleurement des pavés. En ce moment, nous rectifions les pavés de la place du Molard, pour faire en sorte qu'ils n'handicapent plus personne, Madame Magnin.

Quant au pavage de la rue Etienne-Dumont, il a été réclamé à cor et à cris, depuis des mois! C'est une rue composée d'un bout de bitume, d'un bout de trottoir... Je vous laisse aller voir cette rue, encore ce soir. J'ai le plaisir de constater que c'est l'une des plus animées de notre cité. Allez voir ce qui se passe dans les rues basses à partir de 20 h: à l'exception de la place du Molard, notre hypercentre est mort! Il faut donc se donner les moyens non seulement d'accueillir les touristes dans de bonnes conditions, mais en plus de cela d'améliorer la qualité de l'espace public. Vous avez vu les efforts que nous avons faits à la place Simon-Goulart, sur laquelle je ne reviendrai pas, parce que cela devient une ritournelle. Notre objectif est de satisfaire aussi les besoins des habitants de Genève, qui viennent eux aussi en Vieille-Ville pour la faire visiter à leurs invités et pour leur montrer l'urbanisme exceptionnel de la place du Bourg-de-Four. De nombreux visiteurs étrangers viennent la voir et ils se retrouvent à la fois sur un bout de bitume, un bout de trottoir et un bout de pavage. Cela ne va pas!

Madame la conseillère municipale, je regrette que vous m'affubliez d'une comparaison aux Romains. Avant, c'était les frontaliers; demain, ce sera peut-être les gens aux yeux bleus! Vous prenez prétexte de n'importe quelle différence entre les êtres humains pour les stigmatiser. *(Remarque de M. Daniel Sormanni.)* Pour les stigmatiser! En l'occurrence, c'était pour me stigmatiser. Je tenais à faire ce rectificatif; cela suffit de dénigrer les autres! *(Applaudissements.)*

M. Jacques Pagan (UDC). Je dois dire que j'ai de la peine à suivre tous ces débats. Il s'agit de quatre décisions qui ont été prises en commission des travaux et des constructions, ainsi qu'en commission de l'aménagement et de l'environnement, qui ont donné lieu à un vote unanime des partis représentés, qu'il s'agisse du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre, du Mouvement citoyens genevois et des partis dits de la gauche. Alors je ne comprends pas ce déballage, aujourd'hui, ni cet amendement qui n'a pas lieu d'être. Nous avons consacré énormément de temps à l'ensemble de ces objets. Chacun avait la possibilité de poser des questions qu'il jugeait appropriées et c'est maintenant qu'on apprend que, tout à coup, il y aurait un problème majeur au niveau

de l'eau... Je m'excuse, cela n'est pas sérieux! Cela donne une bien piètre idée de la qualité de notre travail aux gens qui nous regardent à la télévision. En période préélectorale, c'est un exemple à ne pas donner.

Pour ces motifs, l'Union démocratique du centre maintiendra ses préavis positifs pour ces quatre textes, unanimement partagés en commission, et elle refusera l'amendement du Mouvement citoyens genevois.

Des voix. Bravo!

M^{me} Stéfanie Prezioso (EàG). J'interviens dans le même sens que le conseiller administratif Rémy Pagani, pour souligner une première chose au regard de la stigmatisation constante des adversaires politiques, qu'ils soient d'ailleurs politiques, nationaux ou autres. Hier, on a eu droit au qualificatif de «Bisounours». Aujourd'hui, on attaque les gens sur leur supposée origine, italienne, frontalière ou autre... (*Remarques.*) Dans cette instance, il est pénible... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs! S'il vous plaît, Madame la conseillère municipale, restons dans le débat.

M^{me} Stéfanie Prezioso. Je reste tout à fait dans le débat. Je voulais juste dire cela, car après quelques mois passés ici je pense aux gens qui nous regardent à la télévision et à ceux qui nous ont élus. Le niveau est un peu bas...

Je suis absolument d'accord avec le projet de pavage des rues, que je trouve magnifique. Je rétorquerai à M^{me} Magnin que, s'il empêche l'arrivée des voitures, cela me donne une raison de plus de le soutenir.

M. Vincent Subilia (LR). Rassurez-vous, le Parti libéral-radical ne procédera pas à la stigmatisation que ma préopinante reprochait à certains. Il accueillera le projet de pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre en toute sérénité, et favorablement, comme celui des autres périmètres dont nous débattons ce soir. Cela a été dit et répété: il en va de la valorisation de notre patrimoine urbain dans le maintien d'une cohérence architecturale. Cela étant, nous restons sensibles à la composante budgétaire, qui n'est pas absolument anodine, et à l'accessibilité des commerces, le moment venu, qui nous tient à cœur.

Notre soutien ira donc également au pavage de la rue Etienne-Dumont, dont le magistrat soulignait, il y a un instant, que son aspect extérieur n'est pas admis-

sible. Cela est vrai. Cette rue constitue une voie d'accès et elle offre une perspective unique sur la place du Bourg-de-Four, respectivement la cathédrale Saint-Pierre. L'état qui est le sien aujourd'hui n'est tout simplement pas admissible, comme je le disais il y a un instant. Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici pour regretter encore une fois, devant ce plénum, qu'une intervention plus coordonnée n'ait pas été mise en œuvre pour faire en sorte que les travaux menés par les SIG donnent automatiquement lieu, dans la foulée, aux travaux de pavage que nous appelons de nos vœux. Cela aurait permis d'éviter cette période de latence durant laquelle cette rue, dont vous rappelez la fréquentation, Monsieur Pagan, offre un piètre aspect. Cela étant, mieux vaut tard que jamais; nous nous réjouissons donc que les travaux puissent être engagés.

Il me semble enfin que le grief adressé aux pavés comme mode de revêtement a fait l'objet de discussions approfondies, de débats nourris et d'analyses d'experts en tout genre... Et M. Pagan l'a rappelé à juste titre: il convient désormais d'avaliser les prévis positifs adoptés à l'unanimité au sein des commissions spécialisées. Nous considérons que l'amendement du Mouvement citoyens genevois est non seulement technique, mais surtout tardif et, à ce titre, parfaitement infondé. Le Parti libéral-radical votera donc en faveur du pavage.

M. Alexandre Wisard (Ve). Mon collègue Pagan a tout dit. Nous avons ici trois rapports, que j'ai rédigés, concernant des objets qui ont fait l'unanimité en commission et, comme d'habitude, en séance plénière, nous comptons trois interventions du Mouvement citoyens genevois. Très cohérentes: M. Spuhler et M^{me} Magnin disent que leur parti y est opposé, tandis que les deux membres des commissions en question ont accepté le projet! Je ne sais pas... Essayez de changer vos représentants en commission! On ira un peu plus vite... Je comprends pourquoi le Mouvement citoyens genevois présente trois candidats au Conseil administratif: l'un dira oui, le deuxième dira non et le troisième ne sait pas trop... (*Rires.*) En tout cas, merci de nous permettre d'avancer dans nos dossiers.

Je note que les deux représentants du Mouvement citoyens genevois à la commission des travaux et des constructions n'avaient pas proposé d'amendement. Leur parti en présente un maintenant; c'est un peu le renfort de Sézegnin... Nous le refuserons et nous remercions le Mouvement citoyens genevois de faciliter le travail de ce parlement. (*Applaudissements.*)

M. Laurent Leisi (MCG). Effectivement, cet amendement est tardif, mais les représentants du Mouvement citoyens genevois n'étaient peut-être pas au complet lors de cette séance de commission. Maintenant, une économie de 250 000 francs reste une économie, même si elle est petite, et elle n'enlève fondamentalement rien au dossier.

Autre point: Genève est une ville touristique et elle se doit d'avoir des fontaines qui fournissent de l'eau courante et potable. Ce sont des points stratégiques. De nombreux touristes ne savent pas forcément lire les panneaux qui sont apposés sur les fontaines. On le voit fréquemment. J'ai déjà constaté des dizaines de fois que des touristes buvaient l'eau de la fontaine du Molard, alors qu'elle n'est pas potable. Quant à l'argument du Parti démocrate-chrétien qui déclare que l'amendement sur l'eau stagnante du Mouvement citoyens genevois n'est pas recevable, je tiens à répondre que l'eau est potable ou qu'elle n'est pas potable. On veut nous installer une fontaine d'eau recyclée; elle n'est pas potable. Un point, c'est tout!

J'aimerais attirer l'attention de cette noble assemblée sur le pavage. Cela semble parfaitement cohérent quant à l'unité et l'apparence de la Vieille-Ville, mais l'accessibilité des handicapés est compliquée et très difficile sur des routes pavées. C'est une forme de stigmatisation de la mobilité de toute une catégorie de personnes, et presque d'exclusion d'une partie de notre collectivité. Pour parler d'une petite expérience, j'étais en Alsace, l'été passé, dans une ville dont je ne me rappelle plus le nom, mais elle est complètement pavée et entourée de murailles... Elle est très connue.

Des voix. Riquewihl!

M. Laurent Leisi. Je crois que c'est Riquewihl, effectivement. Il faut savoir que toutes les rues de ce grand village, assez important, sont pavées. La municipalité a fait totalement modifier le pavage de toute cette ville pour laisser une bande permettant l'accès aux chaises roulantes et aux personnes à mobilité réduite. J'ai l'impression que notre ville procède dans le sens inverse. On veut tout paver pour emmerder les bagnoles, mais on emmerde aussi une partie de notre population pour des questions d'accessibilité. C'est un manque de cohérence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président de séance, vous rappellerez à ce Conseil municipal que nous avons déjà refusé d'entrer en matière sur ces deux propositions, pour les mêmes raisons que nous avançons aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, ne venez pas dire que nous les avons acceptées! Nous les avons déjà refusées pour les mêmes raisons! (*Commentaires.*) Qui a la parole? Si vous n'avez pas envie de l'entendre, c'est votre problème, mais dépenser 1,5 million de francs pour paver quelques rues et 250 000 francs pour doter une fontaine d'eau non potable revient à se moquer du monde. La Ville de Genève doit faire des économies et, là, on en a l'occasion avec 1,5 million de francs gagnés sur nos investissements. Il faut savoir raison garder. De toute façon, l'Alternative ne met

jamais de limite à rien: elle dépense toujours plus. C'est par conséquent un beau projet, évidemment... C'est magnifique.

Il est déjà compliqué pour les piétons de passer aujourd'hui par la rue Etienne-Dumont, parce qu'il n'y a quasiment pas de trottoir. Mais le projet proposé supprime les trottoirs! Youpi, Rintintin! On marchera sur la rue, avec les voitures et les camions qui passent, parce qu'il en faut pour approvisionner les entreprises. C'est déraisonnable. Ces deux propositions sont mauvaises et beaucoup trop onéreuses. Qui plus est, pour revenir à la fiabilité du pavage, voyons ce qui se passe sur les places déjà pavées: il faut réinvestir parce que les pavés s'en vont. Et cela à des endroits où seuls les piétons circulent! Je vous laisse imaginer la problématique là où passeront les voitures, les camionnettes et les camions.

S'ajoute à cela le problème du bruit. Monsieur le président de séance, vous transmettez à M. Pagani, qui nous serine à longueur de séance que nous devons répondre aux ordonnances fédérales sur le bruit – avec raison, puisqu'on doit effectivement y répondre –, qu'on semble se ficher subitement du problème du bruit! Ici, il y aura plus de bruit que précédemment en raison du pavage: même à vitesse réduite, la circulation sur des pavés fait énormément de bruit.

Tout cela est donc mal conçu et beaucoup trop cher. Comme mon collègue l'a dit, le pavage occasionne d'ailleurs un problème majeur pour toutes les personnes handicapées, qu'elles se déplacent en fauteuil roulant, avec des cannes ou avec d'autres aides à la marche. C'est quasiment impossible de se mouvoir sur des pavés, même s'ils sont lissés comme ceux que M. Pagani pense installer à la place du Molard. C'est déraisonnable.

Enfin, j'en viens aux remarques sur les Romains ou d'autres peuples qui ont vécu il y a fort longtemps. A l'époque, évidemment, on n'était pas dans la même problématique... Les Romains ont tracé les premiers chemins pavés dans les pays qu'ils ont traversés. D'ailleurs, ce n'était pas des Italiens; vous transmettez à la personne qui a fait cet amalgame, Monsieur le président: ce temps-là est beaucoup plus ancien que la création de l'Italie. Ici, on parle de propositions, pas d'autre chose. On ne peut donc pas accepter que certains fassent la leçon sur la stigmatisation des peuples, même s'il s'agit de M. le conseiller administratif. Ses propos étaient totalement inadmissibles et je les condamne.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). D'abord, je sais que M. Pagani est d'origine française, pas italienne. (*Exclamations.*) Ou alors cela remonte à beaucoup plus loin! Parce qu'il nous l'a dit. (*Commentaires.*) Tout à l'heure, j'ai fait une boutade.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). C'est honteux, ce que vous dites!

M^{me} Danièle Magnin. Ah oui? C'est toujours pareil! (*Brouhaha.*) Dès que j'ouvre la bouche, c'est honteux!

Le président. Mesdames et Messieurs!

M^{me} Danièle Magnin. Vous ne savez pas traiter de sujet sans entrer dans la morale!

Le président. Madame Magnin, s'il vous plaît! Serait-il possible de rester dans le débat?

M^{me} Danièle Magnin. Voilà. (*Protestations.*) Ben voyons! Maintenant, j'en appelle à un peu de logique. Ce rapport parle d'une séance unique durant laquelle nous nous serions décidés en faveur de la proposition, en date du 29 janvier 2014. Or, il n'y a pas eu de séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement à cette date.

Une voix. C'est la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Danièle Magnin. Alors c'est différent. (*Exclamations.*) Je n'en trouvais pas trace. Dans ce cas-là, je n'en faisais pas partie. Je continue donc avec mes arguments contre le pavage.

Il y a deux cents ans environ sont apparus les revêtements bitumineux, notamment sous l'impulsion d'un certain M. McAdam. Mon collègue architecte, assis en face de moi, ne dira pas le contraire. On s'est servi des pavés de plusieurs manières, mais, depuis qu'on utilise les bitumes, les asphaltes et les macadams, on a obtenu une certaine étanchéité. Lorsqu'on pave, on ne l'a plus. Par-dessus le marché, je signale que même si, pendant ces deux dernières décennies, on a remis des pavés de-ci de-là dans bien des villes, ceux-ci ont été recouverts de ce fameux bitume. Et pour une raison simple: chaque fois que cela chauffait un peu dans ces villes, en particulier à Paris, en 1968, on s'est servi des pavés comme d'armes. (*Brouhaha.*) Ou bien, on s'en est servi pour faire des barricades. Mon collègue Pierre Gauthier doit se le rappeler, parce qu'il a dû vivre cela, je crois. Pour nous, les pavés sont une chose typiquement dépassée par la modernité.

(*Remarque.*) Je n'ai pas interpellé mon collègue d'en face. Je sais simplement qu'il a grandi à Paris parce qu'il me l'a dit et, étant donné qu'il est à peu près mon

contemporain (*rires*), il doit avoir vécu à peu près la même chose que moi. Il n'y a pas là d'atteinte à son honneur, n'est-ce pas? Bien au contraire.

Pour nous, le pavage est une bêtise. Au-delà de ça, ne pas donner de l'eau à tout le monde, c'est vraiment misérable.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je voulais juste relever la remarque de M. Wisard, que j'ai trouvée hautement sympathique quant à la manière dont le Mouvement citoyens genevois travaille. Il parlait peut-être par dépit de ne pas avoir été sélectionné par son parti pour se présenter au Conseil administratif... Je suis désolé pour vous, Monsieur Wisard. Nous, nous avons été sélectionnés.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. La parole est à M. le conseiller municipal Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président de séance. Vous pensez bien que je ne pouvais pas résister à l'envie de participer à ce débat de fond... Je le fais simplement pour remercier M^{me} Magnin de nous avoir donné un argument supplémentaire pour soutenir le pavage des rues, à savoir l'utilisation des pavés pour faire des barricades. (*Rires.*) Il y a à peu près cent cinquante ans qu'on n'en a pas fait dans cette ville. Si le Conseil administratif et le Conseil municipal sont d'accord pour nous permettre d'en refaire quelques-unes de temps à autre pour étendre les espaces démocratiques pas seulement dans la Vieille-Ville, mais dans l'ensemble de la municipalité, c'est un argument supplémentaire.

Une voix. A vos frais!

M. Pascal Holenweg. On parle toujours aux frais de la municipalité. Comme on macadamise aux frais de la municipalité...

Deuxième remarque, toujours à M^{me} Magnin: elle disait que le pavage était particulièrement désagréable aux femmes. Or, je rappelle que la rue Etienne-Dumont s'appelait naguère la rue des Belles-Filles et que les travailleuses qui avaient donné leur nom à cette rue-là n'avaient pas de problème à arpenter les pavés. On ne voit pas pourquoi les honnêtes femmes d'aujourd'hui auraient plus de problèmes à le faire que les déshonnêtes femmes d'avant-hier.

Troisièmement, ce projet de pavage correspond aux tendances générales observables dans toutes les villes d'Europe occidentale, et dans un certain nombre

de villes d'Europe orientale. Là où il y avait du pavage, et là où il y en a encore sous le macadam et le goudron, la tendance est d'enlever ces substances, précisément parce qu'elles ont le gros désavantage d'être imperméables, ce qui pose d'énormes problèmes de circulation des eaux, de pollution de la nappe phréatique et de déplacements.

En l'occurrence, le pavage a une utilité historique: nous rendre les barricades. Il a une utilité esthétique: être plus beau que le macadam. Il a enfin une utilité politique, à savoir que la proposition a été soutenue à l'unanimité en commission. Comme dans le cas des deux objets sur lesquels nous avons eu un troisième débat tout à l'heure, l'unanimité nous gêne apparemment, et elle me gêne autant que vous, mais nous pourrions peut-être faire l'économie d'un débat interminable.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M. Pierre Gauthier (EàG). Je remercie M^{me} Magnin de nous permettre un voyage dans le Chronoscaph, cette machine à remonter le temps célébrée par le professeur Mortimer dans le *Piège diabolique*. En mai 1968, on disait effectivement: «Sous les pavés, la plage!» Mais les barricades n'ont pas été inventées en 1968; elles l'ont été par la population lorsqu'elle s'est rebellée contre un oppresseur étatique. Cela n'a pas grand-chose à voir avec le respect de l'esthétique d'un lieu, même si, parfois, on peut faire feu de tout bois et que le jeune Gavroche s'amusait à entonner sur les barricades, justement, un certain nombre de chants révolutionnaires que je ne renie pas.

Notre collègue Magnin a également soulevé une question sur le manque d'étanchéité de la voie de circulation, une fois les pavés installés. C'est effectivement un des problèmes des villes, que mes collègues Verts développeront peut-être. L'imperméabilité des sols est une très grave question de nature écologique, puisque, faute de perméabilité, ils n'absorbent plus les eaux de ruissellement comme ils le devraient.

Cette précision étant donnée, je ne me suis pas senti particulièrement mis en cause. Je fais tout de même un petit clin d'œil à ceux qui aiment les retours historiques dans le temps. Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion, Madame Magnin.

Le président. Merci, Monsieur Gauthier. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Pour conclure, peut-être... Je ne sais pas. Des fois, ce n'est pas si mal de revenir dans le passé, comme M. Gauthier vient de le faire. J'aimerais rappeler à ce Conseil municipal un pavage historique en ville de Genève: celui des Rues-Basses et de la rue de la Croix-d'Or, où il y a de magnifiques pavés entre les voies de tram. Je ne sais pas si vous y passez de temps en temps pour voir la beauté de ce site... Cette réussite a coûté le lard du chat, passez-moi l'expression, aux contribuables genevois; or, c'est un raté monumental, vous le savez bien, Mesdames et Messieurs! On a commandé tellement de pavés qu'on n'a pas pu tous les poser. Et chaque fois qu'ils se délogent, on les rafistole avec du goudron. Ah, quelle beauté, cette rue! C'est une horreur, pas pratique, moche et qui a coûté très cher! Les pavés stockés dans les locaux de la Ville de Genève ont complètement disparu. C'est marrant... Evidemment, cela date des années 1980, cela vous dépasse très certainement!

C'est un mauvais exemple auquel je crains qu'on revienne. Cela coûte extrêmement cher et cela n'offre aucune durabilité. Je ne crois pas qu'on se soit amélioré depuis lors. Sur les deux places que j'ai citées tout à l'heure, en tout cas à la place du Molard, les pavés s'en vont. On voit comment cela a bien fonctionné... Il y a un problème de bienfaisance du travail, qui a coûté très cher. Qu'on pave des places, d'accord, mais c'est une grave erreur de le faire dans des rues.

Puisque vous êtes de retour, Monsieur le président, vous transmettez à M. Gauthier, qui parlait des eaux de ruissellement, que c'est pour cela qu'on a inventé les canalisations, canalisations qu'on rénovera dans ces rues, comme cela figure dans la proposition. Mais vous n'avez peut-être pas fait attention à l'article 2, tellement vous êtes obnubilé par vos pavés... J'ai dit!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je n'ai pas l'occasion de le faire et cela est peu intéressant, mais je pourrais dire ici, Madame la conseillère municipale, que je suis un Africain, un Scandinave et, comme vous, un être humain. Pire que cela, Madame Magnin, je suis un immigré frontalier. C'est terrible de dire cela, mais, s'agissant de mon histoire personnelle, mon grand-père maternel était un immigré fribourgeois, venu s'installer au pied du Jura, dans le Genevois, à cause de la Première Guerre mondiale, pour prendre une ferme. Il n'y avait plus assez d'hommes disponibles pour cela à la suite de ce monstrueux massacre. Mon grand-père paternel est aussi un immigré (*commentaires*) et il venait du Tessin pour chercher du travail. Je me permets cette anecdote car toutes les histoires des uns et des autres en reviennent à ça: elles sont particulières et s'arc-bouter sur elles pour stigmatiser des personnes et regrouper des catégories de population est particulièrement exécrationnel. Je persiste à dire que vous faites une erreur en entrant dans ce type de discours. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). On n'a absolument pas parlé de ça!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'aimerais revenir sur vos contre-vérités, Monsieur le conseiller municipal, dont vous nous abreuvez à chaque fois. Vous dites qu'on ne sait plus où sont les pavés de la place du Molard et des Rues-Basses. Eh bien non, Monsieur, vous savez très bien où ils sont: ils sont au dépôt de la Verseuse. On les change de place tous les dix ans parce qu'ils pèsent lourd, mais ils sont identifiés et ils figurent même dans le bilan! (*Remarque.*) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur le conseiller municipal. Vous nous dites que les pavés de la place du Molard se déchaussent. Oui, parce que ce sont de petits pavés, du fait que l'aménagement de la place, autour de la superbe installation électrique de pavés lumineux, n'a pas permis d'installer des gros pavés. Et vous le savez aussi! Cessez donc vos contre-vérités! Vous nous dites encore que cela coûte très cher. Monsieur le conseiller municipal, je ne défends pas la cherté, mais l'emploi local, et, à moins d'importer des travailleurs chinois et des pavés chinois...

Une voix. C'est de la discrimination aussi!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je le dis parce que j'ai été secrétaire syndical et que j'ai dénoncé l'importation de travailleurs chinois qui étaient payés 1,50 franc l'heure! (*Brouhaha.*) Si nous voulons que les emplois soient de bonne qualité et que les métiers soient préservés, il faut un certain investissement! (*Protestations.*) Vous le savez! Nous défendons un emploi de qualité qui soit bien rémunéré! Un maçon ou un poseur de pavés coûte de 5500 à 6000 francs par mois! Oui, c'est vrai que ce projet coûte cher de ce point de vue et je suis fier non de la cherté, mais de la qualité du travail et du contrat social que nous passons dans cette région (*brouhaha*) pour que les gens puissent vivre correctement! Vous demandez que nous payions les gens à la fronde! (*Vives protestations.*) Vous dites exactement cela. (*Invectives.*)

Des voix. menteur!

Le président. S'il vous plaît, un peu de silence!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. En regard du projet d'amendement, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que notre ville est très attachée à ses fontaines. Nous entretenons 60 fontaines régulièrement et elles fonctionnent. Une

conseillère administrative qui m'a précédé à ce poste avait voulu les fermer. Il y avait eu une levée de boucliers parce que dans le passé les gens qui n'avaient pas l'eau courante descendaient chercher de l'eau dans ces fontaines. C'est un symbole de notre ville qu'il s'agit de préserver. Je ne dis pas que ce crédit permettra de le faire nécessairement et obligatoirement, mais nous trouverons des solutions économiques. Toujours est-il que nous devons mettre cette fontaine à niveau et je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à refuser cet amendement de dernière minute. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Monsieur le président, je suis au regret de dire que je trouve les propos de M. Pagani totalement inadéquats. Ce débordement, ces mensonges, ces calomnies qu'il vient de proférer à l'égard de notre groupe sont scandaleux. Je regrette que vous ne soyez pas intervenu auprès de lui, Monsieur le président, car il est complètement sorti du sujet.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Vous l'avez traité de «menteur»...

M. Pascal Spuhler. Il nous a insultés et c'est totalement ridicule de la part d'un conseiller administratif. J'ai dit!

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Je donne la parole à M. le conseiller municipal Daniel Sormanni.

Des voix. Non, non!

M. Daniel Sormanni (MCG). Eh bien, oui!

M^{me} Vera Figurek (EàG). Il vient de dire que M. Pagani ment et on lui donne la parole!

M. Daniel Sormanni. Il faut tenir des propos qui sont conformes à la réalité. Vous le savez bien. Monsieur le président, vous transmettez à M. Pagani qu'il nous reproche assez souvent de défendre les travailleurs qui sont déjà habitants de Genève, alors que nous demandons qu'ils soient payés au tarif des conven-

tions collectives de travail (CCT) de Genève, cela pour éviter d'importer des nouveaux travailleurs venant de l'étranger, dans la mesure du possible. D'où qu'ils viennent! Alors ne nous dites pas, à nous, que nous voulons importer des travailleurs qui viennent de n'importe quel pays pour qu'ils soient payés 1,50 franc l'heure. Dites-le à d'autres! Nous luttons contre ce phénomène, justement parce que nous voulons donner la priorité aux habitants de Genève et à ceux qui y réclament des emplois.

Je rappelle qu'il y a près de 5,5% de chômeurs à Genève, sans parler de ceux qui ne sont pas répertoriés et qui n'ont pas d'emploi. C'est l'Alternative qui, s'opposant à cette façon de faire, entonne l'*Internationale* des travailleurs (*brouhaha*) et affirme que tout le monde peut venir prendre un emploi à Genève. Alors que vous savez très bien qu'il y a des abus, que vous dénoncez d'ailleurs, en appelant à davantage de contrôles, parce que ces soi-disant vilains employeurs – certes, il y en a quelques-uns, mais la grande majorité fait son boulot – sous-paie ces travailleurs qui viennent de l'étranger et qui n'ont pas le choix. Vous êtes complètement à côté de la plaque! Cela n'a rien à voir avec ces deux propositions et je ne comprends absolument pas pourquoi nous nous faisons stigmatiser à ce sujet, alors que nous voulons justement le respect des CCT.

Le meilleur moyen d'y arriver est d'employer des travailleurs locaux et vous savez bien, Monsieur Pagani, puisque vous siégez au parlement cantonal, comme moi et d'autres, que nous avons accepté des postes de contrôleurs supplémentaires pour l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, afin de vérifier les conditions de travail des travailleurs. Nous n'acceptons pas d'être maltraités à ce sujet, alors que nous sommes peut-être les plus vertueux dans cette salle!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, je souhaiterais vous dire que nous sommes plusieurs dans cette salle à en avoir ras-le-bol du grotesque dans lequel nous sombrons. M. Pagan l'a dit tout à l'heure: il y a quatre objets qui ont fait l'unanimité. Or, nous sommes pris en otage de parole depuis un certain moment, principalement par le Mouvement citoyens genevois, mais aussi par le glissement du magistrat. Pardonnez-moi, mais la vie personnelle de M. Pagani et ses origines ne m'intéressent pas, pas plus que d'autres. Je pourrais vous raconter la mienne, si vous le souhaitez, mais je sais que ce ne sera pas le cas...

J'aimerais donc que nos collègues – j'ai bien dit, «nos collègues» – du Mouvement citoyens genevois cessent leurs gesticulations. Si trois d'entre eux sont candidats au Conseil administratif, ce n'est pas une raison pour monopoliser les débats de façon outrancière et faire en sorte que ce qui est simple, à savoir le pavage de la Vieille-Ville, offre l'occasion de grandes manifestations et élucu-

brations qui n'apportent absolument rien à la décision qui doit être celle de ce parlement. Je vous demande de la prendre une fois pour toutes, car nous sommes nombreux ici, je vous le dis, à en avoir ras-le-bol! (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). M. Lathion vient de dire ce que je m'apprêtais à dire: il est effectivement inadmissible qu'un groupe politique monopolise la parole de cette manière pour répéter encore les mêmes arguments et insulter l'ensemble du Conseil municipal. Il est inadmissible qu'un groupe parle de comportement inadéquat alors qu'il en a fait sa spécialité tant dans cette assemblée que dans celle du Grand Conseil. Enfin, il est inadmissible qu'il se pare de vertus qu'il n'a pas: non seulement il refuse le budget à certains moments, mais en plus il crie que les coûts des travaux sont trop élevés, sans jamais nous dire où couper quand nous lui posons la question, si ce n'est dans les salaires, alors que ceux-ci représentent 80% de ces coûts et que les CCT doivent être respectées. C'est exaspérant de subir ces fausses leçons et ces mensonges à répétition. J'aimerais bien que ce petit exercice de campagne électorale au sein du Conseil municipal cesse.

Deuxième débat

Le président. Pour la clarté du débat, nous voterons tout d'abord l'amendement du Mouvement citoyens genevois sur la délibération III de la proposition PR-1047, présenté par M^{me} Magnin.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 62 non contre 10 oui.

Le président. Nous passons au vote de la proposition PR-1047.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 61 oui contre 10 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 62 oui contre 6 non (3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 63 oui contre 8 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 307 000 francs, destiné aux travaux de pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 307 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2015 à 2034.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 sur la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 103 400 francs, dont à déduire une participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 11 700 francs et le remboursement des propriétaires des bâtiments pour raccordement au réseau public d'assainissement de 21 600 francs, soit un montant net de 70 100 francs, destiné aux travaux de construction et rénovation des collecteurs situés sur la rue du Puits-Saint-Pierre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 103 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2015 à 2044.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné aux travaux de création d'un local de recyclage pour la fontaine de la rue du Puits-Saint-Pierre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2015 à 2024.

SÉANCE DU 21 JANVIER 2015 (après-midi)
Propositions et motions: pavage de la Vieille-Ville
et réseau d'assainissement des eaux

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. Nous passons au vote de la proposition PR-1077.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 61 oui contre 11 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 758 000 francs, destiné aux travaux de pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 758 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2016 à 2035.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Le président. Si un troisième débat n'est pas réclamé... (*Remarque.*) Il l'est. Sur quel objet, Madame Magnin? Sur la totalité? Nous mettons votre demande au vote.

Mis aux voix, le troisième débat sur la proposition PR-1047 est refusé par 61 non contre 10 oui.

Mis aux voix, le troisième débat sur la proposition PR-1077 est refusé par 62 non contre 9 oui (1 abstention).

Le président. Le tiers des voix n'étant pas réuni, le troisième débat est refusé pour ces deux objets.

Le troisième débat ayant été refusé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Nous passons au vote des motions.

Mise aux voix, la motion M-789 est acceptée par 59 oui contre 11 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de se concerter avec l'Etat de Genève, l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville et les associations de commerçants afin:

- d'élaborer un projet de zone piétonne pour l'ensemble de la Vieille-Ville;
- d'interdire tout stationnement de véhicules dans ces rues;
- de permettre, à l'aide de bornes rétractiles, une circulation limitée aux habitant-e-s, ainsi qu'aux commerçant-e-s pour décharger leurs marchandises à des heures précises;
- d'encourager l'utilisation du minibus, ainsi que de tout autre moyen («funireille») pour se rendre dans la Vieille-Ville.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Mise aux voix, la motion M-1010 est acceptée par 60 oui contre 10 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité de terminer le pavage de la Vieille-Ville.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

- 8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 295 000 francs, soit un crédit brut de 6 764 450 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3 426 250 francs, la participation des TPG de 43 200 francs, soit un montant net total de 3 295 000 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N^{os} 2678, 2691 et 3611, N^{os} 2680 et 2693 de la commune de Carouge, N^{os} 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1009 A)¹.**

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des travaux le 19 février 2013. Sous les présidences successives de M. Alain de Kalbermatten, M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, puis M. Guy Dossan, elle a été examinée lors de ses sept séances des 8 mai, 12 juin et 28 août 2013, puis des 2 et 9 avril, 7 mai et finalement 15 octobre 2014.

Comme à son habitude, M. Jorge Gajardo Muñoz a assuré une prise de notes de grande qualité; qu'il en soit ici vivement remercié.

¹ «Mémorial 170^e année»: Proposition, 4621.

Rappel de la proposition

Le Conseil administratif nous propose un crédit net total de 3 295 000 francs pour la restauration du pont de Carouge, projet qui englobe l'entretien de l'ouvrage vieux de deux siècles, le développement des mobilités douces ainsi que les exigences fonctionnelles du tram.

Mené en collaboration avec la commune de Carouge, copropriétaire du pont, le projet tente de concilier valorisation du patrimoine architectural, techniques constructives modernes et sécurisation des déplacements tous modes confondus.

Séance du 8 mai 2013

Audition de M. Rémy Pagani, magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de MM. Nicolas Betty, Jean-Jacques Mégevand et Bertrand Roux, tous trois du Service du génie civil au même département

Le magistrat chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA) évoque tout d'abord l'état déplorable de l'ouvrage cher aux Genevois: actuellement, il craint de devoir fermer les trottoirs aux piétons.

Le projet soumis à la commission résulte d'un compromis consécutif à quatre années de travail, compromis qui permet, selon M. Pagani, de sauver l'essentiel. En effet, le projet suscite des doutes auprès des associations de défense du patrimoine, mais le magistrat relève le fait que le maintien du pont de Carouge dans son tablier actuel l'obligerait à faire des choix quant à son usage. Il indique enfin à la commission que les Villes de Genève et de Carouge vont programmer des rencontres avec les associations de défense du patrimoine.

M^{me} Charollais ajoute que, si le projet de restauration est financé à part égale entre les deux collectivités, la gestion et la maîtrise d'ouvrage sont déléguées à la Ville de Genève.

M. Roux explique que le pont érigé en 1817 selon les plans de l'ingénieur François Céard a été élargi en 1862 afin de permettre la circulation des tramways. Actuellement, l'ouvrage est emprunté par 8000 véhicules chaque jour, dont un tram toutes les trois minutes, ainsi que des cyclistes et piétons, avec l'étroitesse peu confortable de son gabarit.

Les fondations et maçonneries ont bien résisté au temps, quoique les jointures doivent être renforcées. Les trottoirs sont toutefois source de préoccupation, tout comme les ancrages des consoles et les barrières de sécurité, trop basses selon les nouvelles normes.

Dans les grandes lignes, le pont va être élargi de 50 cm de chaque côté, afin d'élargir les trottoirs et de permettre une mixité avec les cyclistes. Le tablier du pont va donc passer de 11,60 à 12,70 m.

Le projet prévoit de rétrécir la chaussée de 7,40 à 6,30 m, largeur imposée par les TPG pour permettre le croisement des trams ou trolleybus, alors que les couloirs piétons et cyclistes bénéficieront de 3 m de largeur de chaque côté.

La participation des Transports publics genevois (TPG) à hauteur de 43 000 francs comprend la mise en place des mâts, les aiguillages temporaires pendant les travaux, ainsi que le renouvellement des voies et lignes aériennes.

Aux nombreuses questions de la commission, il est répondu que:

- la route qui passe sur le pont de Carouge est incorporée au réseau routier secondaire, ce qui implique que l'entretien du pont revient bien aux deux communes de Carouge et de Genève;
- l'élargissement du tablier n'a pas été retenu, suite à un compromis avec l'office du patrimoine et des sites qui craignait l'ombre portée du porte-à-faux sur la maçonnerie;
- il n'y aura pas de séparation physique entre les piétons et les cyclistes sur les trottoirs élargis;
- la somme de 270 000 francs inscrite sous «Frais prototype et essais» couvre les échantillons de barrières mises en rapport avec le tablier et la maçonnerie;
- l'élargissement des trottoirs rend impossible la réutilisation des garde-corps en fonte, pourtant remarquables. De plus, la hauteur des barrières actuelles, vieilles de 200 ans, est de 92 cm: cette dimension ne correspond plus aux normes de sécurité, qui demandent 100 cm, voire 110 cm pour un site mixte piétons/cyclistes. Enfin, le maillage de la barrière de 12 cm n'est également plus aux normes;
- si la réflexion sur le pont de Carouge a été lancée en 2001 déjà, ce n'est qu'en 2010 que le projet a réellement démarré. Il fallait attendre la fin du chantier du tram passant par les Acacias, afin de ne pas bloquer un franchissement supplémentaire de l'Arve;
- des injections de mortier seront nécessaires pour renforcer les jointures des arcs du pont. Par contre, les piles du pont n'ont pas besoin d'être restaurées, leur solidité a été vérifiée;
- le travail sur le design des mats TPG, au nombre de quatre et hauts de 10 m, est en cours;
- il n'y aura pas de marque au sol sur les trottoirs afin de séparer piétons et cyclistes;
- il n'y aura pas de revêtement spécial sur les rails afin d'éviter les chutes des deux-roues. Cela fonctionne pour des carrefours, mais pas sur des parcours continus;

- le Canton ne participe pas au financement des travaux, car il n’y a pas d’adaptation de la statique de l’ouvrage à des véhicules plus lourds. Il s’agit d’entretien et non d’amélioration de la statique;
- la requête en autorisation de construire a été déposée il y a sept mois. Le préavis de l’office du patrimoine et des sites n’a pas encore été rendu, tout comme l’autorisation de construire n’a pas encore été délivrée;
- le mandat d’ingénieur civil a été attribué en 2006 avant l’entrée en vigueur de la réglementation sur les marchés publics, et il sera poursuivi jusqu’au mandat d’exécution. Ce mandat est même plus ancien puisque le bureau d’ingénieurs en charge du projet travaille dessus depuis 1987 déjà (mandat de l’Etat de Genève, puis de la Ville de Genève);
- la largeur minimale du pont pour garantir la circulation de base est de 6,30 m, avec ou sans trafic privé.

Arrivée au terme de son audition, la commission organise ses travaux.

Elle accepte à la majorité la proposition de l’Union démocratique du centre d’auditionner les TPG, ainsi que l’Office du patrimoine et des sites (Département de l’urbanisme – DU).

Elle refuse également à la majorité la proposition du Mouvement citoyens genevois visant à auditionner la Direction générale de la mobilité (Département de l’intérieur, de la mobilité et de l’environnement – DIME).

Séance du 12 juin 2013

Audition des Transports publics genevois (TPG)

La commission accueille les collaborateurs des TPG en charge du dossier, soit MM. Pascal Ganty, directeur développement et ingénierie, et Guy Dossan, responsable ingénierie et infrastructures.

Depuis de nombreuses années, les TPG sont au courant de la nécessité d’entreprendre des travaux importants sur le pont de Carouge et ils ont été associés au projet. Dans l’intervalle, ils ont assuré l’entretien courant pour garantir la sécurité de l’exploitation des lignes de tram qui franchissent l’ouvrage, reportant les travaux plus importants.

Toutefois, M. Ganty relève que les travaux d’entretien deviennent de plus en plus fréquents, et qu’il est temps d’adapter l’ouvrage aux normes de sécurité actuelles. Ainsi, les glissières de sécurité posées, il y a quelques années, aux extrémités latérales de la chaussée empiètent sur l’espace libre des trams, ce qui contrevient aux ordonnances fédérales sur les chemins de fer.

M. Dossan, en charge du suivi du projet, informe la commission que les TPG investissent chaque année entre 30 000 et 50 000 francs pour effectuer des travaux d'urgence imputables aux problèmes de stabilité du pont de Carouge.

Il ajoute que le passage des trams n'est en rien responsable des mouvements de l'ouvrage.

Si la participation des TPG au coût des travaux est minime (coût des 4 mats), M. Dossan relève cependant que la régie publique va prendre en charge l'achat et la pose de nouvelles lignes aériennes et de nouveaux rails, ainsi que le béton d'entourage, ou encore les appareils d'aiguillage permettant de réguler le trafic alterné des trams en phase de chantier. Tout cela représente un coût total d'environ 1,5 million de francs à charge des TPG.

M. Dossan conteste que l'élargissement du pont soit justifié par des demandes des TPG. La chaussée va passer de 7,40 à 6,25 m, afin d'agrandir les trottoirs et d'y permettre une circulation mixte piétons/cyclistes.

La largeur standard TPG permettant de croiser deux bus est de 7,10 m. Si ce croisement est occasionnel (deux bus remplaçant des trams pendant un chantier), la largeur minimale des chaussées est diminuée à 6,25 m. Il insiste pour dire que le gabarit demandé par les TPG après rénovation du pont de Carouge est plus restreint qu'aujourd'hui.

Aux questions de la commission, il est répondu que:

- les frais de l'installation de chantier seront répartis entre les trois acteurs publics concernés. Cette répartition n'est pas encore négociée à ce jour;
- les mats TPG coûtent 10 000 francs la pièce;
- construire une nouvelle passerelle destinée uniquement au tram, à côté du pont de Carouge, ne paraît pas réaliste pour les TPG. Le rapport coût/intérêt est dissuasif, tout comme les contraintes patrimoniales (éloignement du nouvel ouvrage du pont de Carouge pour respecter les distances et vues);
- les trams actuels mesurent 2,30 m de large. Sur le pont de Carouge, il restera 1 m entre deux trams qui se croisent. À l'avenir, les nouveaux trams feront 2,50 m de large, ce qui ne pose pas problème et respecte l'ordonnance sur les chemins de fer.

Séance du 28 août 2013

Audition de l'Office du patrimoine et des sites (OPS)

La commission accueille M^{me} Sabine Nemeč-Piguet, directrice de l'Office du patrimoine et des sites (DU).

La directrice de l'OPS rappelle le volet historique du pont de Carouge, déjà évoqué. Elle précise que, depuis sa mise en fonction en 1818, il n'a pas subi de modification majeure. En 1862, avec l'ouverture du pont aux trams tractés par des chevaux, une modification de sa partie supérieure est faite, et les barrières actuelles datent de ce moment.

Le projet discuté par la commission reprend une dizaine d'années de discussions. Le tablier est élargi et les barrières historiques de 1862 sont remplacées par des éléments modernes. Il prévoit deux voies pour le tram, deux autres pour le trafic motorisé, et deux trottoirs mixtes piétons/cyclistes.

Dans le cadre de la procédure en autorisation de construire en cours, la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a préavisé favorablement certains aspects du projet, et défavorablement l'élargissement du tablier. Les associations Le Boulet (Carouge) et Patrimoine suisse Genève ont également manifesté leur désapprobation.

Pour M^{me} Nemec-Piguet, deux objectifs incompatibles sont en jeu: les besoins de la circulation et le respect du patrimoine.

Face à cette situation, une rencontre réunissant l'OPS et les deux communes concernées a été tenue. Il a été décidé de lancer une concertation avec les associations de défense du patrimoine ainsi que les usagers de la route.

A son avis, il est essentiel de poser la question de la conservation du pont de Carouge, le dernier ouvrage à Genève qui a conservé son aspect ancien.

Quelle que soit la solution finalement retenue après la concertation, elle comportera des avantages techniques et de sécurité, et des inconvénients. Il faut se préparer à faire des choix.

Aux questions de la commission des travaux, la directrice de l'Office du patrimoine et des sites répond que:

- le dossier de requête a été mis en suspend en raison des oppositions qui se sont manifestées et qui seront confirmées en cas d'autorisation du projet actuel;
- les piles du pont sont en bon état, tout comme l'ensemble de la maçonnerie;
- un groupe de réflexion/concertation est mis en place qui va réunir prochainement les groupements de défense du patrimoine et les usagers de la route. Il va travailler sur des variantes allant du scénario de la conservation intégrale du pont jusqu'à celui de la restauration décrite dans le projet déposé. La concertation devrait s'étendre sur une période de trois à six mois à dater de la présente séance (août 2013), et l'on ne sait pas encore qui va présider le groupe. L'objectif consiste à trouver une variante faisant consensus;
- l'OPS est étroitement associé à l'étude du projet et à ses adaptations, qui se font sous pilotage de la Ville de Genève;

- les problèmes de sécurité liés aux largeurs des trottoirs et des chaussées sont pris en compte dans la réflexion en cours;
- une passerelle pour les vélos construite en parallèle du pont de Carouge a été envisagée, mais a été écartée en raison de complications techniques. Il n'est pas exclu que cette option revienne dans le cadre de la concertation qui va être mise en place. L'impact visuel sur le site serait indéniable;
- les variantes à l'étude ne devraient pas occasionner de coût supplémentaire, mais c'est le maître d'ouvrage, la Ville de Genève, en charge du dossier qui peut répondre *in fine*. La variante déposée représente le coût maximum pour l'OPS;
- il est exclu pour l'OPS de disposer d'un tablier homogène sur le pont de Carouge;
- reprendre l'ensemble du projet à zéro n'est pas d'actualité, car le projet déposé par la Ville de Genève comporte de nombreux acquis, comme l'éclairage, les mats TPG ou encore les tuyaux multiples;
- le scénario d'un pont de Carouge réservé au tram et aux piétons constitue une solution idéale pour l'OPS;
- les variantes se limiteront à trois ou quatre possibilités réalisables qui se situent entre les scénarios extrêmes, soit la conservation intégrale ou la réalisation du projet tel que déposé en autorisation;
- les critiques du projet sont venues de la CMNS et non pas de l'OPS, même si ce dernier souligne que le pont de Carouge mérite d'être protégé.

Au terme de cette audition, et compte tenu de la mise en place rapide d'un groupe de concertation réunissant la Ville de Genève, la Ville de Carouge, les associations de défense du patrimoine et enfin l'OPS, une large majorité de la commission des travaux et des constructions juge opportun de suspendre le traitement de cet objet dans l'attente d'une solution de consensus.

Séance du 2 avril 2014

Audition de M. Pagani, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de MM. Nicolas Betty, Jean-Jacques Mégevand et Bertrand Roux, tous trois du Service du génie civil au même département, ainsi que de M. Bernard Widmer, ingénieur en transports au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), et des mandataires qui accompagnent la délégation municipale, soit MM. Jacques Menoud, architecte, et M. Daniel Starrenberger, ingénieur

Suite au préavis négatif de la CMNS, M^{me} Charollais confirme qu'un groupe de concertation a été mis en place réunissant la Ville de Genève et celle de Carouge,

Proposition: restauration du pont de Carouge

Patrimoine suisse Genève, Action patrimoine vivant, Le Boulet, des associations de défense des piétons, de défense des cyclistes, le Touring Club Suisse (TCS), l'association Handicap architecture urbanisme (AHU) et enfin l'Association pour le bien des aveugles et malvoyants.

Deux séances ont été tenues le 14 octobre 2013 et le 10 février 2014 sous la direction de la Ville de Genève. La variante retenue, et qui paraît faire consensus, propose d'exploiter les consoles existantes afin qu'elles portent seulement la barrière, alors que la partie en porte-à-faux serait autoportante. On peut se rapprocher de la hauteur de barrière requise par les nouvelles normes de sécurité en utilisant les éléments d'origine.

M^{me} Charollais précise que la question de la séparation des piétons et des cyclistes par des éléments tangibles reste encore à résoudre.

L'architecte mandaté, M. Menoud, expose son principe d'intervention qui prévoit de réserver une chaussée de 6,25 m respectant les besoins des TPG, séparée d'un trottoir mixte piétons/cyclistes de 2,40 m par la construction d'une bordure de 15 cm.

Un dialogue s'instaure entre la commission et les nombreux fonctionnaires et mandataires présents, dont on retiendra que:

- aucun participant à la concertation ne s'est opposé formellement au développement de la variante présentée par les mandataires. Néanmoins, deux associations se sont manifestées ultérieurement par écrit pour préciser que cette variante n'avait pas leur préférence mais qu'elles attendaient le résultat des études. Il s'agit de HAU, qui reste sceptique sur le trottoir mixte, et de l'association Le Boulet, qui défend la restauration à l'identique et la construction d'un nouvel ouvrage de déstagement parallèle au pont de Carouge;
- il n'y a donc pas de garantie que la variante retenue ne suscite pas d'opposition;
- la charge du pont ne va pas augmenter à l'avenir, les véhicules TPG allant plutôt vers plus de légèreté, selon l'ingénieur mandaté;
- observée depuis vingt et un ans par les ingénieurs en charge du projet, la structure du pont est bonne;
- les barrières seront rehaussées à 110 cm soit en relevant les montants des extrémités du pont, soit en les posant sur un socle de 12 cm de hauteur (elles font 98 cm à l'origine); un complément de l'autorisation de construire est prévu pour le mois de mai 2014;
- après deux séances de travail, le département des constructions et de l'aménagement (DCA) considère que la concertation est aujourd'hui terminée. Le département va développer la variante retenue jusqu'au dépôt en autorisation, et les associations pourront alors se manifester dans le cadre de la procédure;

- le surcoût du volet patrimonial du projet adapté dans le cadre de la concertation est aujourd’hui estimé par les mandataires à 500 000 francs, avec une marge d’erreur de 10%. Sa répartition financière est prévue à 50% Ville de Genève – 50% Ville de Carouge. M^{me} Charollais précise que le chiffrage exacte sera présenté à la commission des travaux et des constructions sous forme d’amendement;
- même si le projet initial prévoyait une largeur de 2,75 m pour les piétons et cyclistes, le couloir de 2,40 m aujourd’hui retenu sur le trottoir est un gain par rapport à la situation actuelle;
- l’utilisation de mortier de chaux pour refaire les joints à l’ancienne permettra au pont de retrouver sa souplesse et de mieux résister aux passages des trams. La nouvelle étanchéité sera valable pour une centaine d’années;
- la variante séparant la mobilité des piétons de celle des cyclistes a été écartée parce que les représentants des piétons ont critiqué l’étroitesse du couloir qui leurs était réservé, qui empêchait deux poussettes de se croiser. Le gabarit des couloirs pour cyclistes avait également été jugé trop étroit;
- la ségrégation piétons-cyclistes aurait impliqué de faire des trottoirs de 1,50 m, ce qui aurait obligé à prendre 34 cm de chaque côté du pont. La Direction générale des transports n’aurait pas jugé acceptable des trottoirs de 1,16 m, soit à peine 1 cm de plus que les trottoirs actuels;
- la variante retenue après concertation doit encore être présentée aux autorités de la Ville de Carouge;
- le surcoût de la variante retenue est notamment justifié par le maintien des consoles fragiles datant de 1860. Le choix du béton plutôt que du granit est financier;
- les autorités de la Ville de Genève et de Carouge travaillent en parfaite entente sur cet épineux dossier;
- le DCA s’engage à transmettre à la commission les procès-verbaux des deux séances de concertations.

Séance du 9 avril 2014

Discussions et prises de position

Pour les Verts, il est possible de voter aujourd’hui. Toutefois, la commission est encore dans l’attente de recevoir du DCA les procès-verbaux des séances de concertation.

Le Mouvement citoyens genevois n’est pas satisfait des réponses obtenues au sujet de la solidité des bases du pont. De plus, il se demande pourquoi on ne réserve pas un trottoir aux cyclistes et l’autre aux piétons.

Le Parti socialiste aimerait connaître l'avis des associations au sujet du partage des trottoirs.

Pour Ensemble à gauche, la solution des trottoirs mixtes est loin d'être convaincante. Cependant, il est préférable d'accepter le projet même s'il ne convient pas à 100% du point de vue de la mobilité.

Dans l'attente des compléments d'information et des procès-verbaux, la commission suspend son vote.

Séance du 7 mai 2014

Nouvelles discussions sans vote

Ensemble à gauche, tout en rappelant son attachement au patrimoine, regrette que la mobilité des piétons ne soit pas bien garantie avec cette variante de projet. Toutefois, le groupe d'Ensemble à gauche soutiendra la proposition PR-1009.

Pour les Verts, ce projet programme le conflit entre mobilité douce et respect du patrimoine. Les efforts des mandataires pour concilier le difficilement conciliable sont toutefois salués. Les Verts regrettent que les normes de sécurité soient si contraignantes au point de gêner le travail des architectes, qui nous proposent des barrières inesthétiques dans leur projet initial. Il faut éviter de bousiller ce bel ouvrage vieux de deux siècles, comme cela a été fait pour le pont de la CouloUVrenière. Ils soutiendront un projet consacré exclusivement à la vraie restauration du pont de Carouge. Pour la mobilité, les Verts observent que, à 200 m de distance en amont et aval, il existe déjà des solutions de mobilité douce. Enfin, si le projet retenu suite à la concertation n'est pas identique au contenu de la proposition, le Conseil administratif devrait peut-être songer à retirer la proposition PR-1009 et à en représenter une nouvelle.

Le Parti socialiste demande que la variante retenue après concertation fasse l'objet d'un amendement chiffré. Un fois déposé, cet amendement sera lié par une proposition de recommandation du Parti socialiste demandant un marquage au sol délimitant le couloir des cyclistes et celui des piétons.

Le Mouvement citoyens genevois émet des doutes sur la solidité des pilonis antiques sur lesquels repose le pont et, par conséquent, sur la capacité de l'ouvrage à supporter le poids des trams qui s'annoncent de plus en plus lourds.

Enfin, l'UDC n'entrera pas en matière sur cette proposition dont la finalité n'est pas encore claire.

Dans l'attente d'un amendement à la proposition consécutif au changement de projet, à déposer par le Conseil administratif, la commission diffère son vote, à la majorité.

Séance du 15 octobre 2014

Point de situation sur le dossier après l'été – présentation de l'amendement déposé par le Conseil administratif

La commission reçoit MM. Nicolas Betty, directeur du Service du génie civil, accompagné de son adjoint M. Jean-Jacques Mégevand.

Le président excuse l'absence de M^{me} Charollais, retenue par d'autres affaires.

Comme demandé par la commission des travaux et des constructions lors de sa précédente séance du 7 mai 2014, l'amendement chiffré de la proposition, par un courriel du 10 octobre 2014, a enfin été reçu. La commission peut donc reprendre son travail, suspendu dans l'attente d'une réaction du département de M. Pagani.

Le président de la commission des travaux et des constructions relève que tous les éléments de réponses écrites aux diverses questions ont enfin été reçus, et il passe la parole aux collaborateurs du DCA.

Suite à la dernière séance de la commission ayant abordé l'objet en date du 7 mai 2014, le dossier du pont de Carouge a bien progressé et tous les voyants sont au vert.

Le dossier a été déposé en autorisation de construire, comme convenu, et dans le cadre de la procédure, plusieurs observations ont été versées au dossier, provenant des associations de défense du patrimoine, de Pro Vélo, de l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) et de la Direction générale des transports (Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture – DETA). Suite à ces remarques, parfois fortes de remise en cause du projet, une nouvelle concertation a été mise en place; elle a permis de trouver une solution qui fait consensus pour tous les partenaires concernés.

Cette solution a également été présentée aux autorités de la commune de Carouge, qui la soutiennent, tout comme l'association Le Boulet ou encore Patrimoine suisse Genève.

Confirmation est faite que le projet à l'accord de tous, et qu'il prévoit dans les grandes lignes de:

- maintenir les barrières d'origine en les rehaussant à 110 cm de hauteur;
- maintenir les consoles;
- créer deux trottoirs de 2,40 m de largeur pour les déplacements mixtes piétons et cyclistes;
- offrir à la circulation dans les deux sens des TPG et véhicules motorisés une chaussée de 6,25 m;

Proposition: restauration du pont de Carouge

- placer des buteroues ou murets de 25 cm de hauteur ancrés dans le tablier du pont et placés en bordure des trottoirs piétons-cyclistes afin d'éviter la sortie de route éventuelle des véhicules TPG ou motorisés. Ce point essentiel permet de conserver les barrières, qui sans cela devraient être beaucoup plus résistantes.

Le planning prévoit de lancer les soumissions ces prochains jours, d'obtenir une autorisation de construire pour fin février 2015 après dépôt des compléments demandés par la CMNS, puis d'ouvrir le chantier à l'été 2015. Le chantier devrait durer une année.

La phase chantier prévoit deux options, non tranchées actuellement, avec maintien de la circulation des TPG, ou avec une interruption complète de toute circulation, et franchissement de l'Arve par des bus passant par le pont de la Fontenette ou celui des Acacias.

L'amendement finalement déposé par le DCA prévoit une augmentation des coûts, prise en charge comme convenu à 50%/50% entre les Villes de Genève et de Carouge.

Les essais d'injection auxquels on a procédé à l'été 2014 ont permis d'affiner le coût des travaux sur la pierre. La serrurerie des barrières et des consoles fait aussi augmenter le coût des travaux.

Enfin, M. Mégevand termine la présentation en précisant que le budget actuel tient compte du scénario de l'adaptation du chantier au maintien du trafic des trams pendant les travaux.

Le flot de questions de la commission amène les réponses suivantes de la part de l'administration:

- la nouvelle concertation s'est tenue de mai à septembre 2014. La sous-commission nature et sites de la CMNS a donné son avis et demandé des modifications, qui ont ensuite été présentées aux diverses associations concernées par le dossier;
- les gabarits du projet n'ont pas changé depuis la présentation du 7 mai 2014 à la CTC. Cette période a permis aux mandataires de beaucoup travailler sur la serrurerie et de procéder aux essais pour la maçonnerie;
- tous les partenaires concernés sont aujourd'hui favorables à la variante retenue et développée que ce soit la sous-commission nature et sites de la CMNS ou encore Le Boulet. Ce temps de concertation et de développement a aussi permis d'ajuster les coûts de la serrurerie et de l'injection de mortier dans la structure du pont;
- le DCA enverra copie des échanges avec les associations favorables à la mobilité douce, que certains commissaires pensent avoir été moins entendues que celles se dévouant pour la protection du patrimoine;

- le remplacement d’une partie de tablier par du béton n’a pas d’incidence sur les fondations et la stabilité de l’ouvrage;
- les cas de charges ont été analysés par les ingénieurs mandatés. Ils tiennent compte des tonnes par essieu et de l’évolution des véhicules des TPG;
- beaucoup de trafic est aujourd’hui observé sur le pont de Carouge, trafic à mettre en relation avec les travaux en cours sur le pont de la Fontenette et le report de trafic consécutif. L’inverse sera probablement constaté lors du chantier du pont de Carouge dès l’été 2015. L’enjeu de mobilité le plus important pendant la phase chantier demeure la circulation des trams, qui transportent beaucoup plus de passagers que les véhicules privés. Cette question est encore à l’étude à la Direction générale des transports, au DETA;
- les surcoûts contenus dans l’amendement, d’un montant d’environ 800 000 francs, sont répartis à charge 50%/50% Ville de Genève-Ville de Carouge;
- le concept de l’éclairage n’a pas fondamentalement changé. Il est prévu de mettre en valeur la pierre au moyen d’éclairages spécifiques. Des projecteurs seront également posés sur les poteaux placés aux extrémités du pont. Il ne sera donc pas nécessaire de suspendre des lampes au milieu de l’ouvrage, tout comme on évitera la pose d’un système lumineux dans la barrière;
- l’organisation du chantier de jour comme de nuit, tout comme la gestion des circulations ou encore la durée des travaux restent aujourd’hui encore en discussion entre la Ville de Genève, le Canton et les TPG. Une fois les options tranchées, la répartition des charges financières entre partenaires pourra être définitivement décidée;
- pendant la phase de séchage du mortier placé entre les pierres, il ne doit pas y avoir de vibrations sur le pont, donc aucun passage de véhicules (TPG ou autres).

La proposition du Parti démocrate-chrétien demandant l’audition du Conseil administratif de Carouge, commune partenaire financier du projet, est refusée à une large majorité des commissaires présents.

Discussion de la proposition amendée par le Conseil administratif et vote

Les membres de la commission se prononcent sur l’ensemble de la proposition et sur l’amendement déposé par le département.

Les Verts constatent que si la variante initiale «bousillait» le pont historique, la version développée depuis dans le cadre de la concertation aboutit à un compromis tout à fait acceptable. Les Verts soutiendront donc la proposition PR-1009

Proposition: restauration du pont de Carouge

amendée, qui certes coûte un peu plus cher, mais qui fait sens et accord entre les partenaires concernés. Cela valait la peine de prendre le temps de la réflexion.

Les socialistes soutiendront également la proposition amendée. Ils observent toutefois que, dans la concertation, les acteurs défendant les intérêts de la mobilité douce ou réduite ne disposaient pas des mêmes leviers de procédures que maîtrisent les associations de défense du patrimoine. Les socialistes marquent donc leur inquiétude quant à la cohabitation des mobilités non motorisées sur le pont de Carouge, alors que les espaces ne sont pas clairement délimités dans les 240 cm situés de chaque côté. Pour les représentants du Parti socialiste, le modèle adopté sur le pont Hans-Wilsdorf est mieux réussi.

Le Parti démocrate-chrétien fait observer que le dossier du pont de Carouge a été ouvert il y a déjà seize ans; pourtant, il n'est pas certain que le projet amendé passe la rampe à Carouge. De plus, la fermeture partielle ou totale du pont au trafic des transports publics est une question problématique, ce qui entrainera probablement un dépassement du planning annoncé.

La proposition PR-1009 discutée est un consensus boiteux, qui reflète surtout la capacité des uns à actionner des leviers et la faiblesse des autres acteurs de la concertation, ce qui crée un sentiment d'injustice et d'insatisfaction.

Le Parti démocrate-chrétien conclut en regrettant l'absence d'un projet plus ambitieux, alors que celui en discussion ne l'enchanté guère.

Les représentants de l'Union démocratique du centre voteront la proposition amendée tout en relevant que la solution des couloirs à 240 cm sans marquage est une solution insatisfaisante, même si la réglementation en la matière est dictée par la Confédération.

Le Mouvement citoyens genevois votera la proposition PR-1009 amendée.

Le Parti libéral-radical salue l'important travail de concertation mené par la Ville de Genève et votera cette proposition amendée. Il regrette toutefois que les demandes des milieux de défense du patrimoine aient pris le pas sur les milieux de la mobilité douce. Le Parti libéral-radical est convaincu qu'un élargissement du pont de Carouge aurait permis de donner satisfaction à tout le monde, sans pour autant dénaturer l'ouvrage.

Au vote final, la proposition PR-1009 amendée par le Conseil administratif est adoptée à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 606 900 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3 843 400 francs et la participation des TPG de 43 200 francs, soit un crédit net de 3 720 300 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N^{os} 2678, 2691 et 3611, N^{os} 2680 et 2693 de la commune de Carouge, N^{os} 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 606 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 76 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 200 000 francs (PR-300, votée le 11 février 1998), soit un montant de 3 920 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexes:

- Séance de concertation
- Réponses aux demandes de précisions formulées le 8 mai 2013
- Proposition d'amendement du Conseil administratif

SÉANCE DU 21 JANVIER 2015 (après-midi)
 Proposition: restauration du pont de Carouge

3899



Département des constructions et de l'aménagement

Service du génie civil

Rue François-Dussaud 10, 1227 Acacias - Genève
 Tél. 022.418.42.00 / Fax. 022.418.42.01
 Internet : www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch

Pont de Carouge – Séance de concertation

Procès-verbal de la séance du 10 février 2014 au Service du génie civil

NOM	SOCIETE	EMAIL	Présent	Distrib.
M. Baertschi	Association Le Boulet	Leboulet.carouge@gmail.com	X	X
M. Berlie	AI Plainpalais	Leboulet.carouge@gmail.com	X	X
M. Reymond	Association Le Boulet	Leboulet.carouge@gmail.com	X	X
M. Zumthor	Patrimoine Suisse Genève	infopatrimoinegeneve.ch	X	X
M. Brun	Patrimoine Suisse Genève	infopatrimoinegeneve.ch	X	X
Mme. Terrier	Association HAU	info@hau-ge.ch		X
M. Planche	Association HAU	info@hau-ge.ch	X	X
M. Nemitz	Association HAU	Gregor.nemitz01@gmail.com	X	X
M. Jost	Association ABA	biost@abage.ch	X	X
M. Sottini	Association ProVélo Genève	info@provelogeneve.ch	X	X
Mme Von Maltiz	Association Actif-traffic	info@actif-traffic.ch		X
M. Lacourt	Mobilité piétonne	Patrick.lacourt@worldcom.ch		X
M. Ziegler	Mobilité piétonne	Patrick.lacourt@worldcom.ch	X	X
M. Christie	Association transport et environnement	dc-sis@bluewin.ch	X	X
M. Favre	Maison du vélo	fredericfavre@sunrise.ch		X
M. Schaub	Touring Club Suisse	paschaub@bluewin.ch	X	X
M. Starrenberger	Bureau B+S	starrenberger@bourquin-stencek.ch	X	X
M. Dossan	TPG	dossan.o@tpg.ch		X
M. Menoud	Atelier B+M	info@ar-ter.ch	X	X
Mme Lorenz	Ville de Carouge SURB	P.LORENZ@carouge.ch	X	X
M. Viale	Ville de Carouge SURB	D.VIALE@carouge.ch	X	X

SÉANCE DU 21 JANVIER 2015 (après-midi)
 Proposition: restauration du pont de Carouge

Mme Charollais	Ville de Genève DCA	Isabelle.charollais@ville-ge.ch	X	X
M. Beuchat	Ville de Genève DCA	Phillippe.beuchat@ville-ge.ch	X	X
M. Widmer	Ville de Genève SAM	Bernard.widmer@ville-ge.ch	X	X
Mme Lavy	Ville de Genève SAM	Celine.lavy@ville-ge.ch	X	X
Mme Colace	Ville de Genève SAM	Florence.colace@ville-ge.ch		X
Mme Piriz	Ville de Genève SAM	Sandra.piriz@ville-ge.ch		X
M. Betty	Ville de Genève GCI	Nicolas.betty@ville-ge.ch	X	X
M. Roux	Ville de Genève GCI	Bertrand.roux@ville-ge.ch	X	X

Introduction par Mme Charollais.

Objectifs de la séance

Suite à la précédente séance de concertation, la Ville de Genève et les mandataires ont poursuivi l'étude des variantes qui avaient été retenues, ceci dans l'optique d'une conservation patrimoniale du pont.

La présente séance a pour but de faire la synthèse de ces variantes afin de dégager celle sur laquelle les personnes présentes pourraient s'accorder afin de poursuivre les études de détails. Mme Charollais rappelle que chacun doit tenir compte du fait que la solution « idéale », permettant de résoudre toutes les contraintes de manière optimale, n'existe pas : il s'agit, donc, pour chaque groupement d'intérêts, d'être conscient des contraintes des autres, dans la perspective d'une approche globale et intégrée.

Présentation

M. Widmer expose les études complémentaires réalisées. Il indique les caractéristiques des 3 variantes concernant les mobilités modes doux et les principes de conservation des éléments patrimoniaux.

Les trois variantes retenues (dans le gabarit actuel du pont) ont été approfondies :

- **La variante 1 : Trottoirs réservés aux piétons et bandes cyclables sur la chaussée**

Cette variante propose des gabarits de trottoirs restreints (1.16m). De plus, la différence de niveau entre les piétons et les cycles pose des problèmes d'insertions aux têtes de pont.

- **La variante 2 : Trottoirs mixtes piétons/cyclistes de part et d'autre de la chaussée**

Cette variante présente un gabarit restreint (2.26m) pour les piétons et les vélos : une largeur de 2.40m serait nécessaire dans l'absolu.

- **La variante 2 bis : Même géométrie que la variante 2, mais avec un trottoir réservé aux piétons et l'autre aux cyclistes**

Dans ce cas, il est fort probable que l'obligation faite aux usagers d'emprunter un tracé dédié ne sera pas respectée. De plus, la gestion des mouvements des différents modes doux aux têtes de pont reste difficile.

Remarques et discussions

Mme Charollais propose d'écarter la variante 2bis, car elle ne présente pas d'avantages clairs par rapport aux 2 autres, et de ne retenir, pour la discussion, que les variantes 1 et 2.

Cette proposition est acceptée et la variante 2bis est donc écartée.

Concernant les deux autres variantes, Mme Charollais constate qu'elles sont envisageables, mais rappelle que l'une comme l'autre nécessitent des dérogations. L'obtention de ces dérogations est possible compte tenu de l'intérêt patrimonial de l'ouvrage.

Résumé des discussions autour des variantes 1 et 2

Variante 1

Dans un premier temps, la variante 1 est plus en accord avec le principe de séparation des flux piétons et cycles : cependant, la largeur restreinte du trottoir reste un frein majeur, notamment pour HAU, qui s'exprime dans ce sens.

Pour pouvoir conserver un espace sécurisé des cycles sur la chaussée, la seule solution serait d'élargir le gabarit du pont. L'esthétique, ainsi que les répercussions statiques de la démarche, ne convainquent pas. Il est admis que cette variante n'est plausible que si l'on admet ces gabarits étroits, la mixité vélos, tram, voitures et que l'on reste dans le gabarit initial du pont. Cette position est défendue par les représentants des associations de défense du patrimoine, qui réitèrent leur proposition de construire une passerelle autonome, car il n'est pas possible d'intégrer toutes les contraintes de circulation dans le gabarit du pont existant.

Variante 2

Cette variante, au gabarit limité, ne peut être envisageable que dans le cadre d'une mixité non marquée, ce qui implique une nécessaire cohabitation respectueuse des différents usagers. HAU et ABA insistent sur les modalités de résoudre cette problématique et signaler concrètement la mixité, vu les contraintes des personnes à mobilité réduite.

Il est constaté, toutefois, que cette variante présente l'avantage d'une meilleure fluidité des insertions aux carrefours, sans régulation supplémentaire nécessaire.

A défaut d'élargissement, cette variante pourrait être préférable à la variante 1, à deux conditions :

- que les détails de construction soient étudiés, afin de garantir les passages libres les plus larges possibles pour tous les usagers ;
- que la mise en œuvre soit effectuée dans le respect des contraintes patrimoniales des éléments conservés.

Des questions sur la réalisation et la mise en place d'éléments de sécurité entre les variantes et le projet initial sont posées. M. Starrenberger explique que la conservation des barrières historiques implique de trouver des solutions complémentaires vis-à-vis du trafic automobile. En effet, celles-ci, de par leur conception, ne résisteraient pas à un choc de véhicule : il est donc nécessaire de prévoir la mise en place d'un élément infranchissable, dont les caractéristiques géométriques restent à définir précisément.

Conclusion

La variante 2bis a été préalablement écartée. La variante 1, sans élargissement confortable du pont, présente des trottoirs trop restreints. Il n'est pas possible d'optimiser cette variante.

La variante 2 permettrait de respecter la volonté d'une restauration respectueuse du point de vue patrimonial. Cependant, celle-ci devrait faire l'objet d'une étude de détails plus poussée.

Mme Charollais constate que, comme on pouvait le pressentir, il n'existe pas de solution idéale.

SÉANCE DU 21 JANVIER 2015 (après-midi)
Proposition: restauration du pont de Carouge

Elle prend acte des positions divergentes exprimées et constate qu'aucune des variantes ne fait l'unanimité. Il semble difficile de trancher définitivement à ce stade.

Elle souligne toutefois que la variante 1 est clairement définie et qu'il est tout à fait possible, à l'heure actuelle et avec les documents fournis, d'en comprendre les limites.

Pour ce qui concerne la variante 2, elle estime que tout se joue sur une question de centimètres et qu'il serait utile de l'approfondir. Elle propose donc de poursuivre l'étude de celle-ci, afin de s'assurer des détails de résolution des barrières et consoles, des ouvrages de protection entre la voie de circulation et la voie mobilité douce et des cotés résultantes.

Elle demande si quelqu'un s'oppose à ce que cette seule variante soit étudiée de manière plus précise, comme décrit ci-avant : aucun des présents ne s'y oppose formellement.

Il est donc décidé de poursuivre dans ce sens.

Genève, le 18 mars 2014

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Commission des travaux et des
constructions
A l'attention de Madame Nicole Valiquer
Grecuccio, Présidente
Secrétariat du Conseil municipal
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 27 septembre 2013

Objet

PR-1009 (présentation du 8 mai 2013) Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3'295'000 francs, soit :

- un crédit brut de 6'764'450 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3'426'250 francs, la participation des TPG de 43'200 francs, soit un montant net total de 3'295'000 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N° 2678, 2691 et 3611 ; N° 2680 et 2693 de la commune de Carouge ; N° 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais.

Madame la Présidente,

Pour faire suite à vos demandes de précisions formulées lors de la séance de commission des travaux du 8 mai 2013, je vous communique ce qui suit :

- 1. Dans la répartition des coûts du budget général du projet, la commission souhaite connaître la part financière prise en charge par le Canton de Genève et par les Transports publics genevois (TPG).**

La demande de crédit présente la totalité des montants à engager relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Genève. Les montants mentionnés à charge des TPG sont limités aux coûts qui seront engagés par la Ville et remboursés par les TPG. Il s'agit pour l'essentiel des quatre mâts situés de part et d'autre de l'ouvrage permettant le support des lignes de contact tram et de l'éclairage. Le coût unitaire de ces mâts particuliers est estimé à 30'000 CHF. La participation financière des TPG correspond à un mât standard de support de ligne estimé à 10'000 CHF. Les travaux sous la maîtrise d'ouvrage des TPG ne sont pas mentionnés dans la PR. Les montants correspondants seront pris en charge par l'Etat et par les TPG.

Lors du devis général présenté par notre mandataire au mois de juin 2012, celui-ci avait fait un estimatif sommaire des frais liés aux mesures de chantier permettant le maintien de la ligne de tramway. Vous trouverez ci-après le tableau établi en 2012 estimant les travaux à engager. Tout en étant sous la maîtrise d'ouvrage TPG, ces travaux seront réalisés en totale coordination de ceux liés à la restauration du pont.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECyclé

Devis général / Coûts estimés TPG

		TPG	
2012	Restauration du pont de Carouge		
CAN	113	Installations de chantier	23'914.00
	211	Fouilles et terrassements	46'200.00
	221	Couches de fondation et exploitation de matériaux	48'940.00
	223	Chaussées : Couches, revêtements/mise en œuvre, réfection	83'160.00
	225	Voies ferrées : Aiguillage provisoire	350'000.00
TOTAL HT		552'214.00	

2. Les normes qui définissent la largeur requise de la chaussée, permettant la circulation sur le pont, des véhicules de transports publics (rames de tramway et bus), devront être transmises aux commissaires.

En termes de gabarit de chaussée, le trafic prépondérant sur le pont de Carouge concerne le trafic tram/bus des TPG.

Les largeurs minimums sont définies dans le document répertoriant les directives techniques tram, élaboré par les TPG en collaboration avec le Département de l'intérieur, la mobilité et de l'environnement (DIME).

Ces directives sont inspirées des normes VSS, tout en étant moins contraignantes en termes de gabarits minimums.

Les 6.30 mètres retenus dans le projet sont issus de l'article 5.5.2 qui préconise, dans le cas d'un trafic mixte double voie, une largeur minimum de 6.25 mètres (voir annexe ci-jointe).

3. Les commissaires souhaiteraient savoir si le mandat du bureau d'ingénieurs civils B+S, contracté en 2006, a été attribué sur la base d'un appel d'offres respectant l'Accord intercantonal des marchés publics (AIMP). Le cas échéant, la commission souhaite visualiser le procès-verbal d'attribution.

L'historique du dossier démontre clairement que le mandat pour la réfection de l'ouvrage, a été attribué au bureau B+S bien avant l'entrée en vigueur de la Réglementation sur les marchés publics. Le mandat d'exécution pouvait être poursuivi sur cette base et sans recours à une procédure publique.

En effet, depuis 1987, les différentes études de variantes commandées par l'Etat de Genève (copropriétaire de l'ouvrage jusqu'en 1990), puis par la Ville, ont été menées par le bureau d'ingénieurs civil B+S. Une analyse juridique a été menée en 2006, lors de la reprise du dossier, et a conclu que le mandat B+S pouvait continuer.

Il n'y avait, en effet, aucune raison, lors de la demande de nouvelles variantes en 2006, de rompre les relations contractuelles qui liaient la Ville de Genève avec le bureau d'ingénieurs civil B+S, dès lors que ce dernier a réalisé des prestations donnant entièrement satisfaction.

Espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

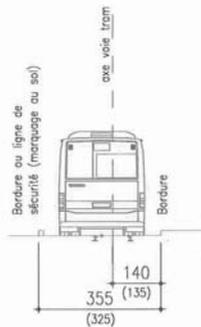


Rémy Pagan

Directives techniques pour TRAM		section n° / page n°
Chapitre :	5. Distances de sécurité	5.5 / 1
Section :	5.5 CIRCULATION MIXTE TRAM – BUS, SUPERPOSEE	
Article :	5.5.1 Simple voie et 5.5.2 Double voie	Version : juillet 2000

Remarques : En courbe, il faut ajouter aux valeurs ci-dessous les surlargeurs dues au **fauchage** et au **dévers**
 Distances établies pour un tram de 2,5 m de largeur et un bus de 2.55 m de largeur.

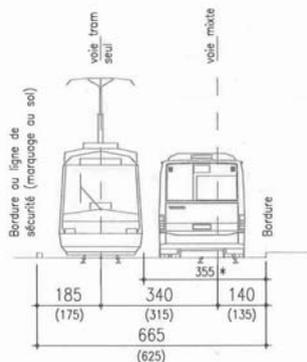
5.5.1 Simple voie



Remarque: En courbe, SURLARGEUR BUS: $E[m] = \frac{45}{R[m]}$

5.5.2 Double voie

(valeur entre parenthèses)=minimum



* Cette valeur remplit les conditions de la norme VSS 640.200/201/202 pour les vitesses ≤ 70 km/h.

pour les vitesses ≥ 70 km/h: 390 cm

Remarque: En courbe, SURLARGEUR: E (bus) + es (tram)

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
 ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
 GENÈVE

Objet

**Proposition d'amendement du Conseil administratif à la PR-1009 du 5 décembre 2012
 Travaux de restauration du pont de Carouge**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La présente proposition d'amendement est établie pour les raisons suivantes :

La proposition PR-1009 a été acceptée par le Conseil administratif le 29 novembre 2012. Elle a été soumise au Conseil municipal et renvoyée en Commission des Travaux et des Constructions le 19 février 2013.

Le projet contenu dans cette proposition retenait une reconstruction du pont de Carouge, intégrant les nouveaux besoins en termes d'espaces dévolus à la mobilité douce, se traduisant par des trottoirs larges créant un agrandissement du gabarit de l'ouvrage et des barrières neuves. Les efforts de conservation de l'ouvrage étaient alors concentrés sur la rénovation de la maçonnerie et sa mise en lumière, renonçant au maintien des consoles actuelles, incompatible avec la nouvelle géométrie du tablier.

Dans le cadre de la requête en autorisation de construire, ce projet a fait l'objet d'une demande de modification de la part de la commission des monuments et sites considérant que les aspects patrimoniaux n'étaient pas suffisamment pris en compte. Les mêmes observations négatives ont été formulées par deux associations de sauvegarde du patrimoine, Le Boulet et Patrimoine Suisse.

Les Villes de Carouge et de Genève, préoccupées par l'état de dégradation du pont et également attentives aux doléances de tous les usagers (piétons, cyclistes, transports publics, défenseurs du patrimoine) ont organisé une procédure de consultation afin de trouver une solution satisfaisant au mieux à toutes les contraintes. Après de nombreux échanges, le projet a été modifié et une solution faisant consensus s'est dégagée.

Ainsi, le projet modifié, comprend la création d'espaces mixtes de circulation dédiés aux modes doux (piétons-vélos) permettant de conserver la largeur de l'ouvrage au plus près de l'existant afin de préserver l'image historique de l'ouvrage, tout en garantissant des géométries constructives, une sécurité structurelle et offrant un minimum de confort aux différents usagers. De même, les consoles et barrières historiques sont désormais majoritairement conservées moyennant de légères modifications pour répondre aux exigences normatives.

La modification du projet pour répondre au mieux à tous les enjeux et obtenir un consensus, a un impact sur les montants de certains postes de la proposition initiale engendrant une plus-value de **Frs 733'000.- HT** sur l'ensemble de l'opération. Les coûts supplémentaires sont principalement dus à la conservation-adaptation des consoles et barrières historiques, aux travaux supplémentaires sur l'arasée de la maçonnerie et enfin à une connaissance beaucoup plus précise de l'état de la maçonnerie en pierre que celle connue en 2012.

NOUVELLE RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX

Génie civil, pierre et serrurerie

Installations générales de chantier	gl	476'000.-
Défrichements	gl	17'000.-
Démolitions trottoirs et tablier	760 m3	174'000.-
Remise en état de la maçonnerie de pierre	1500 m2	1'193'000.-
Etanchement de l'ouvrage	650 m2	77'000.-
Chaussées : démolition et réfection	1500 m2	436'000.-
Evacuation des eaux	150 ml	120'000.-
Reconstruction du tablier	950 m2	640'000.-
Cintres et échafaudages	gl	595'000.-
Marquages	gl	59'000.-
Construction métallique - mâts	4 p	120'000.-
Serrurerie – barrières et consoles	170 ml	825'000.-
Total génie civil, pierre et serrurerie HT	950 m2	4'732'000.-

Eclairage public

Eclairage provisoire	gl	20'000.-
Eclairage public du pont et des carrefours	gl	113'000.-
Mise en lumière du pont	gl	259'000.-
Total éclairage public HT	gl	392'000.-

Honoraires et frais

Ingénieur civil	11,8 %	790'000.-
Architecte	4,3 %	286'000.-
Ingénieur éclairagiste	0,4 %	30'000.-
géomètre	0,3 %	21'000.-
Ingénieur circulation	0,4 %	30'000.-
Notaire	0,2 %	10'000.-
Frais, prototype et essais	gl	270'000.-
Auscultations du pont 2013	gl	105'000.-
Total honoraires et frais HT	23%	1'542'000.-

Budget information et communication	gl	25'000.-
-------------------------------------	----	----------

Montant total brut HT **6'691'000.-**

TVA 8,0 % 535'300.-

Montant total brut TTC **7'226'300.-**

Prestations du personnel en faveur des investissements
 5 % (de 7'226'300.-) 361'400.-

Intérêts intercalaires : $(7'226'300 + 361'400) \times 18 \times 2,5 \%$
 2×12 142'300.-

Montant total brut TTC **7'730'000.-**

SÉANCE DU 21 JANVIER 2015 (après-midi)
 Proposition: restauration du pont de Carouge

A déduire :

- La participation des TPG aux mâts d'éclairage pour le support des lignes aériennes -43'200.-

Montant total brut TTC **7'686'800.-**

A déduire :

- la participation de la commune de Carouge, soit 50% du montant des travaux -3'843'400.-

Total net TTC	3'843'400.-
----------------------	--------------------

- FMAC (2% de 3'843'400) 76'900.-

A déduire :

- crédit d'étude PR 300, acceptée par le CM en séance du 11 février 1998 -200'000.-

Coût total de l'opération TTC	3'720'300.-
--------------------------------------	--------------------

TABLEAU COMPARATIF ENTRE LA PR-917 INITIALE ET LA PR-917 AMENDÉE

(CHF)	PR-1009 initiale	PR-1009 amendée
Total HT	5'958'000	6'691'000
TVA	476'600	535'300
Total TTC brut	6'434'600	7'226'300
Prestations du personnel, Intérêts intercalaires et provision FMAC	529'625	580'600
Total des déductions	- 3'669'450	- 4'086'600
Décision - Total TTC net après déduction	3'295'000	3'720'300

Charge financière

La charge financière de l'investissement net prévue pour le projet de délibération, comprenant les intérêts au taux de 2,0% et les amortissements au moyen de 30 annuités, se montera à 172'210 francs.

PR 1009 – ancien intitulé (pour rappel)

Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3'295'000 francs, soit un crédit brut de 6'764'450 francs destiné à la restauration du pont de Carouge qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3'426'250 francs, la participation des TPG de 43'200 francs, soit un montant net total de 3'295'000 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N° 2678, 2691 et 3611 ; N° 2680 et 2693 de la commune de Carouge ; N° 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais.

PR 1009 amendée – Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 15 octobre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7'606'900 francs destiné à la restauration du pont de Carouge qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3'843'400 francs, la participation des TPG de 43'200 francs, soit un crédit net de 3'720'300 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N° 2678, 2691 et 3611 ; N° 2680 et 2693 de la commune de Carouge ; N° 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération suivant (**nouvelle teneur**) :

Arrête

PROJET DE DELIBERATION amendé

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7'606'900 francs destiné à la restauration du pont de Carouge qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3'843'400 francs et la participation des TPG de 43'200 francs, soit un crédit net de 3'720'300 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N° 2678, 2691 et 3611 ; N° 2680 et 2693 de la commune de Carouge ; N° 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7'606'900 francs.

Art. 3. – Un montant de 76'900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au fond d'art contemporain institué par la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. - La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 200'000 francs (PR 300, votée le 11 février 1998), soit un montant de 3'920'300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 5 - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Le président. Je donne la parole aux présidents successifs de la commission. Ils ne la prennent pas. Je donne la parole au rapporteur, M. Alexandre Wisard.

M. Alexandre Wisard, rapporteur (Ve). Merci, Monsieur le président. Assez rapidement, puisque nous sommes à un quart d'heure de la pause, notons que, dans les grandes lignes de ce projet, figure la réduction des chaussées destinées au passage des trams et des voitures sur le pont de Carouge, de 7,40 m à 6,25 m, tandis que l'espace supplémentaire ainsi gagné sera reporté sur les trottoirs, qui seront chacun portés à 2,40 m de large, pour faire passer des piétons et des cyclistes. Je m'empresse de préciser cela car, en commission, certains ont dit qu'on avait préféré le patrimoine à la mobilité douce dans ce dossier, ce qui n'est vraiment pas juste. Une fois que ce pont aura été rénové, une amélioration certaine est attendue en matière de mobilité douce.

Autre élément important: il faut savoir que ce pont de Carouge a deux siècles. Il a été dessiné, conçu et construit par l'ingénieur François Céard, à l'époque où Genève était frontalière, puisque napoléonienne, et il a tenu le coup pendant deux siècles. On y a fait passer un tram, même deux, et cela n'a pas posé de problème, même si le pont est fatigué. Il est intéressant d'avoir pu intégrer les nouvelles sensibilités en matière de déplacement et de mobilité douce dans le respect de la substance historique et patrimoniale du pont. On pense notamment aux consoles, voire aux barrières d'origine. C'était la première chose que je voulais relever.

La commission des travaux et des constructions a accepté cette proposition à l'unanimité, mais vous avez vu tout à l'heure, Mesdames et Messieurs, que cela ne veut pas forcément dire grand-chose... Peu importe; je voulais tout de même le rappeler.

Le second aspect du dossier que je veux évoquer en tant que rapporteur est la gestion du projet. Les réflexions sur le pont de Carouge ont été lancées en 2001; le mandat a été attribué aux architectes-ingénieurs en 2006; et nous sommes maintenant en 2015... Les choses ont pris passablement de temps. C'est vrai qu'il a été difficile de mener une concertation entre les différents intéressés, soit les associations qui défendent les mobilités douces et celles qui défendent le patrimoine, parce que, au départ, les deux choses étaient antagonistes. Cette concertation a abouti à un projet extrêmement intéressant. Tout le monde aura reconnu qu'il est bon: il respecte le patrimoine et la mobilité douce.

En tant que rapporteur, je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à confirmer le vote de la commission des travaux et des constructions et à adopter cette proposition à l'unanimité.

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Après seize ans d'attente, nous allons enfin parler du pont de Carouge. Le Parti démocrate-chrétien est favorable à sa rénovation. Sur ce sujet, il n'y a pas de polémique politicienne. Nous constatons cependant qu'il est difficile de planter le moindre clou à Genève: il faut du temps – seize ans, je l'ai dit –, notamment au sein du Conseil municipal. Ce sujet a épuisé trois présidences de commission; il a passé trois ans en commission avant d'être enfin voté. Du projet initial au projet abouti, présenté aujourd'hui, beaucoup de réunions et de concertations ont eu lieu, en dehors de la commission, loin du Conseil municipal.

Tout cela est épuisant pour les membres de la commission des travaux et des constructions. Je tiens à le dire. Il est vraiment très difficile d'attendre à chaque fois, tremblants au sein de notre commission, un feu vert de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui a le grand pouvoir d'adouber ou non un projet. Elle fait la politique à Genève, et pas le contraire... Mais ce problème est connu de longue date au niveau de la Ville de Genève et au niveau cantonal. C'est une manière de procéder qui est épuisante.

Sur le fond, cette concertation a donné un résultat favorable. Tout le monde a plus ou moins pu s'entendre: la mobilité douce, les transports en commun et le transport privé. Tout le monde est sur ce pont et tout le monde y restera. Les délais de construction laissent une inconnue: on ne sait pas si le pont sera fermé pour effectuer les travaux ou si on conservera la ligne de transport tout en travaillant sur le pont. Aujourd'hui, la question n'a pas été tranchée, mais cette décision-là aura un impact immense. Le cas échéant, elle doublera la durée des travaux. J'espère que le Conseil administratif pourra s'exprimer clairement sur ce point, et non nous donner un somnifère pour nous faire patienter.

Bien sûr, il faut refaire ce pont. Cela fait trop longtemps qu'il a été abandonné. Au niveau statique, il n'y a aucun problème. Pour ce qui est de la serrurerie, l'un des postes les plus importants de ce surcoût, j'espère que les artisans nous prépareront quelque chose de beau et dans les normes, qui constituent elles aussi un vrai problème. Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien vous encourage donc à accepter ce crédit dans sa forme actuelle, en espérant que la commune de Carouge se démène pour voter également sa part du projet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. C'est une véritable chance de pouvoir présenter ce projet en fin de législature car cela a été très compliqué et je remercie tout un chacun. Nous avons préparé au moins cinq ou six projets d'agrandissement du tablier, de rétrécissement et de sauvegarde du patrimoine.

Il a fallu ménager les uns et les autres – je n'ose pas dire la chèvre, le chou et le loup. Toujours est-il qu'on a réussi à passer outre à ces problèmes et les travaux débiteront avant l'été 2016, si ce n'est avant l'été 2015, en profitant de lancer un maximum de travaux à cette période, durant laquelle le tram est moins fréquenté. Je me réjouis aussi que la commune de Carouge accepte sa participation; j'ai eu de bons échos sur ce point.

Nous pourrions remettre sur pied ce pont historique qui relie Carouge à Genève. J'aime bien parler des ponts, car je pense qu'ils relient les gens. Il y a des ponts qui les séparent, mais celui-ci a toujours relié Genève à «l'étranger», entre guillemets. Je me réjouis de débiter les travaux et je vous invite tous et toutes à l'inauguration de ce pont qui sera revivifié.

Le président. Nous allons suspendre nos travaux, mais, avant la pause, le bureau a été saisi d'une motion d'ordonnancement du groupe libéral-radical, signée par M^{me} Helena Rigotti, qui demande le traitement urgent de la motion M-1152 «De la chaleur pour nos terrasses et par tous les temps!». Ce point est lié à la résolution R-182 «Soutenons les commerçants de la ville de Genève». (*Brouhaha.*) M^{me} Helena Rigotti, je vous donne la parole pour une minute afin de défendre votre motion d'ordonnancement.

M^{me} Helena Rigotti (LR). Merci, Monsieur le président. Alors que la hausse des taxes d'empiètement sur le domaine public ainsi que la baisse de l'euro étouffent nos petites et moyennes entreprises, il serait temps de leur donner de l'espoir, en suspendant cette augmentation de taxe, ainsi que de la chaleur, avec les parasols chauffants. Hier, ce Conseil municipal a perdu un temps considérable à parler de la peine de mort et il n'a pas pensé qu'il serait peut-être plus urgent pour nos commerces et pour l'économie à Genève de traiter de cette problématique. Mesdames et Messieurs, je vous demande donc d'accepter ce traitement urgent et je vous en remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement demandant le traitement urgent de la motion M-1152 et de la résolution R-182 est refusée par 37 non contre 31 oui (1 abstention).

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance et je vous souhaite un bon appétit, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30 précisément.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3814
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3814
3. Questions orales	3820
4. Pétitions.	3823
5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 6 juin 2012 de M. Pascal Holenweg: «Modification de l'article 36 du règlement du Conseil municipal «Ordre du jour» (PRD-46 A). Troisième débat	3823
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 280 000 francs (droits d'enregistrement, émoluments au Registre foncier et frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 5184, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 586 m ² , sise rue de Saint-Jean 43, propriété de M ^{me} Muriel Depotex (PR-1096 A). Troisième débat.	3825
7.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 octobre 2013 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total brut de 660 400 francs, dont à déduire les participations mentionnées dans la deuxième délibération, soit un montant net de 627 100 francs:	
– un crédit de 307 000 francs destiné aux travaux de pavage de la rue du Puits-Saint-Pierre;	
– un crédit brut de 103 400 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève de 11 700 francs représentant la part de subvention cantonale au réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, une participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 21 600 francs, soit un crédit net de 70 100 francs, destiné aux travaux de construction et rénovation des collecteurs situés sur la rue du Puits-Saint-Pierre;	

- un crédit de 250 000 francs destiné aux travaux de construction d'un local technique de recyclage de l'eau de la fontaine monumentale située à l'angle de la rue Calvin et de la rue du Puits-Saint-Pierre (PR-1047 A) 3834
- 7.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 758 000 francs destiné au pavage des rues Etienne-Dumont et Maurice (PR-1077 A) 3836
- 7.c) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 12 mars 2008 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter et Marie-France Spielmann: «Sur les pavés de la Vieille-Ville (zone piétonne)» (M-789 A) 3849
- 7.d) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 21 mars 2012 de MM. Olivier Fiumelli, Gary Bennaim, Adrien Genecand, Alexandre Wisard, Christo Ivanov, Claude Jeanneret, Luc Broch, M^{mes} Marie Chappuis et Vera Figurek: «Pour que la Ville de Genève termine enfin de paver la Vieille-Ville!» (M-1010 A) 3857
- 8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant net total de 3 295 000 francs, soit un crédit brut de 6 764 450 francs destiné à la restauration du pont de Carouge, qui comprend les travaux de génie civil, de réfection de la pierre naturelle et de serrurerie, dont à déduire la participation de la commune de Carouge de 3 426 250 francs, la participation des TPG de 43 200 francs, soit un montant net total de 3 295 000 francs, sis sur les parcelles du domaine public cantonal N^{os} 2678, 2691 et 3611, N^{os} 2680 et 2693 de la commune de Carouge, N^{os} 3606 et 3608 de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1009 A) 3884
- 9. Propositions des conseillers municipaux 3913
- 10. Interpellations 3913

11. Questions écrites 3913

Le mémorialiste:
Ramzi Touma